



CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DES ESPACES RURAUX

Rapport n° 16054-2-1

## INAPORC

### L'interprofession de la filière porcine

Rapport

établi par

**André ALANORE**

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

**Michel REFFAY**

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

**Sylvain MARTY**

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Février 2017

# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| RÉSUMÉ.....  | 4  |
| LISTE DES RECOMMANDATIONS.....   | 6  |
| 1. ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES DE LA FILIERE PORCINE FRANÇAISE : DE NOMBREUX MAILLONS GÉOGRAPHIQUEMENT ET ECONOMIQUEMENT CONCENTRÉS, AFFRONTANT UNE CRISE REDUISANT VOLUMES ET VALEURS. ....                   | 7  |
| 1.1. La fabrication d'aliments pour les porcs : des industriels privés et coopératives et des éleveurs fabricants à la ferme.....  | 7  |
| 1.2. La production : régionalisée, en baisse, très et trop standardisée et très organisée.....   | 8  |
| 1.3. L'abattage découpe : dominé par une poignée d'entreprises privées et coopératives .....   | 9  |
| 1.4. La transformation : l'industrie domine à coté des artisans charcutiers traditionnels.....   | 10 |
| 1.5. La distribution : les grandes surfaces canal principal d'écoulement, à coté de la restauration collective.....  | 11 |
| 1.6. L'équilibre des flux entre consommation nationale, exportations et importations.....  | 12 |
| 1.7. L'encadrement technique, commercial et syndical : des structures professionnelles historiquement ancrées, de grande dimension, un institut technique dédié à la production et à la transformation ..... | 13 |
| 2. LE FONCTIONNEMENT D'INAPORC : ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE RECONNUE DEPUIS LONGTEMPS CONFIRMÉE PLUS RECEMMENT, EN PROIE À UNE CRISE « D'ADOLESCENCE » .....  | 16 |
| 2.1. Analyse des statuts et de la gouvernance : .....  | 16 |
| 2.1.1. Des statuts qui donnent une place privilégiée aux éleveurs, nécessitent une révision pour consolider le fonctionnement.....   | 16 |
| 2.1.2. La gouvernance : les échanges naissent facilement dans des comités de travail et se crispent au conseil et à l'assemblée générale.....  | 19 |
| 2.2. Identification de la stratégie collective : cette stratégie n'a pas pu être écrite, mais elle se redessine à l'issue du dernier séminaire.....  | 21 |
| 2.2.1. L'objet de l'association défini par les statuts et le site Internet .....   | 22 |
| 2.2.2. Les objectifs stratégiques : principe, évolution et intention récente.....  | 22 |
| 2.3. Analyse du budget et des modes de financement des différentes actions : Une situation saine, une originalité : plus de CVO, prédominance des dépenses de communication. ....                            | 24 |
| 2.3.1. Analyse du budget : les cotisations dédiées à 91% aux actions.....  | 24 |
| 2.3.2. Analyse du bilan : une situation qui était solide.....  | 28 |
| 2.4. Des actions phares; le financement de l'équarrissage, l'appui à l'exportation, les fonds sanitaires et de modernisation et les sujets de discorde. ....   | 29 |
| 3. EXAMEN DE LA CONFORMITE AU CADRE EUROPÉEN.....  | 31 |
| 3.1. INAPORC est en conformité avec le cadre européen.....   | 31 |
| 3.2. Les opportunités offertes ne sont pas toutes utilisées .....  | 31 |
| 4. EXAMEN DE LA STRATÉGIE DE L'INTERPROFESSION : .....   | 36 |
| 4.1. Examen de l'adaptation de la stratégie aux enjeux de la filière :des divergences flagrantes entre l'amont et l'aval. ....   | 36 |
| 4.2. Examen de l'articulation de la stratégie avec le cadre stratégique d'intervention des pouvoirs publics : des convergences .....   | 36 |

|  |    |
|--|----|
| 4.3. Analyse de la contribution de l'interprofession à la structuration des filières :.....            | 39 |
| 4.4. Analyse de la contribution de l'interprofession à la performance des entreprises du secteur ..... | 39 |
| 5. ENSEIGNEMENTS À TIRER DE L'ETUDE D'INAPORC: .....   | 40 |
| 5.1. Les éléments qui expliquent les réussites .....   | 40 |
| 5.2. Les freins qui expliquent les échecs ou la modestie des réussites .....                           | 40 |
| ANNEXES .....  | 42 |
| Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées .....   | 43 |
| Annexe 2 : Liste des sigles utilisés .....   | 44 |
| Annexe 3 : Diversité des capacités d'abattage.....   | 46 |
| Annexe 4 : Lettre du CGEFi.....  | 47 |
| Annexe 5 : Tableau de cohérence entre les montants de cotisations.....                                 | 49 |

## RÉSUMÉ

La filière porcine française est composée de 5 maillons : les fabricants d'aliments du bétail, les producteurs, les abatteurs-découpeurs, les transformateurs et les distributeurs.

La concentration géographique dans le grand Ouest des élevages de porcs et des autres opérateurs est une caractéristique de la filière.

La concentration économique des entreprises de fabrication des aliments du bétail, d'abattage découpe, de transformation, de la production est un autre caractère spécifique de cette filière.

Ses produits finaux sont majoritairement achetés dans les grandes surfaces ou consommés en restauration hors domicile. Les circuits traditionnels de distribution, beaucoup affaiblis, retrouvent depuis peu de la vitalité avec l'intérêt croissant porté par les consommateurs aux produits labellisés ou issus des circuits courts.

La baisse tendancielle affirmée de la consommation de viande, la forte volatilité des cours des aliments du bétail, l'agressivité des importateurs et des crises sanitaires ont affecté la santé économique et le dynamisme des acteurs de la filière. Le taux d'auto approvisionnement en viande de porcs a beaucoup baissé ; la France bien que conservant sa 3<sup>ème</sup> place dans l'Union européenne produit près de 3 fois moins de porcs que l'Allemagne ou l'Espagne.

En 2003, à l'initiative des producteurs, INAPORC a été créée entre tous les maillons de la filière pour trouver des réponses collectives aux problèmes posés par la crise de l'ESB.

L'association a été reconnue " organisation interprofessionnelle " en 2003. Cette reconnaissance a été validée en juillet 2014 au titre du règlement de l'Union européenne sur l'OCM unique.

Dans les statuts, la répartition des sièges apparaît un peu plus favorable aux représentants de l'amont qu'à ceux de l'aval. La composition de 3 collèges sur 5 ne reflète pas vraiment l'activité des acteurs. La préparation des décisions au sein de comités de travail puis la nécessité de disposer d'une majorité qualifiée par collège pour les prises de décisions sur les accords sont des modalités vertueuses. A contrario l'absence de rotation pour la présidence entre un représentant de l'amont et de l'aval est mal vécue ou simplement regrettée.

INAPORC n'a pas élaboré de document décrivant sa stratégie. Ses statuts indiquent que l'association assure " la promotion et la défense des intérêts professionnels communs de ses membres, par la mise en oeuvre d'actions collectives conformes à l'intérêt général et compatibles avec les règles de l'Union Européenne".

Le séminaire organisé en décembre 2016, suite à la crise provoquée par la démission de la FICT a permis de faire naître l'idée que désormais l'interprofession devait prendre en compte les attentes des consommateurs pour définir la diversité des produits à mettre sur le marché.

La situation financière d'INAPORC est saine : pas d'emprunt à rembourser, des ressources annexes aux cotisations professionnelles qui couvrent en partie des charges de fonctionnement et des montants de cotisations interprofessionnelles constants d'une année sur l'autre jusqu'au 1<sup>ier</sup> janvier 2016, date de démission de la FICT.

Les cotisations interprofessionnelles, prévues dans 4 accords dont l'extension n'a pas été demandée au ministère provenaient à part égales de l'amont et de l'aval jusqu'en 2016.

Le montant de ces cotisations est évalué à 1,90 € par porc charcutier dont 0,47 € est consacré aux actions décidées par INAPORC sensu stricto et 1,43 € finance le service d'équarrissage via ATM.

Les actions commandées par INAPORC visent à promouvoir la viande de porc français, à faire réaliser des actions de recherche développement intéressant aussi bien l'amont que l'aval de la filière, à prospecter des marchés d'exportation, à compenser des pertes suite à des crises sanitaires et à constituer un fonds de modernisation des élevages.

Le départ de la FICT, collecteur d'une grande partie des cotisations de l'aval, a entraîné une réduction drastique des engagements budgétaires.

INAPORC est en conformité avec le cadre européen tant du point de vue de sa composition et de la représentativité de ses membres que des actions qu'elle développe.

Cependant, toutes les actions permises ne sont pas réalisées avec le même niveau d'engagement. Celles qui auraient pu conduire à satisfaire une demande segmentée n'ont pas été engagées en raison de leur antagonisme avec la standardisation de la production privilégiée par les producteurs.

INAPORC conduit ses actions en toute autonomie vis à vis des pouvoirs publics. Le caractère strictement volontaire des cotisations ne nécessite plus de tutelle financière.

La contribution directe d'INAPORC à l'amélioration de la performance économique des entreprises de la filière est difficile à évaluer en raison de sa relative jeunesse. Toutefois, il revient à INAPORC d'avoir imaginé et structuré le nouveau de financement de l'équarrissage en France et d'avoir créé des fonds de mutualisation pour la modernisation des élevages et la compensation de pertes liées à des problèmes sanitaires.

La modestie des réussites d'INAPORC trouve en partie, son origine dans les écarts de culture entre les représentants de l'amont et ceux de l'aval. Les éleveurs sont en effet habitués à concevoir des actions collectives d'inspiration syndicale alors que les responsables des entreprises d'abattage, découpe ou de transformation sont concentrés sur la réalisation des objectifs de leur propre entreprise.

Cet écart de conception n'a pas pu se réduire en raison de la confrontation des personnalités affirmées des protagonistes.

Cependant les travaux entamés pour permettre à la FICT de réintégrer INAPORC peuvent donner un second souffle à l'interprofession.

**Mots clés : Filière, porcs, économie, OCM unique, interprofession, tutelle,**

## LISTE DES RECOMMANDATIONS

- R1. Donner une suite concrète aux conclusions du séminaire en apportant aux statuts des modifications sur le rééquilibrage de la représentation des différentes fédérations et l'attribution des sièges entre amont et aval, sur les conditions de démission des membres, sur l'existence et le rôle des comités de travail.
- R2. Veiller à s'organiser à la DGPE pour contrôler qu'INAPORC respecte les conditions qui ont permis sa reconnaissance comme organisation interprofessionnelle en dépit de l'absence de CVO.
- R3. S'assurer de la cohérence d'une part entre les effectifs de porcs abattus et le montant de la collecte des cotisations amont et d'autre part entre le nombre de porcs abattus et le montant des cotisations collectées par l'aval à partir de la viande fraîche ou des produits de charcuterie vendus.
- R4. Mutualiser des savoirs faire en matière de communication entre les interprofessions pour gagner en efficacité et peser sur les marchés de commande de prestations.
- R5. Effectuer une revue des travaux de collecte d'informations statistiques réalisés par les services du MAAF et d'INAPORC avec l'appui de l'IFIP pour limiter les doublons et améliorer la qualité des données recueillies.
- R6. Rapprocher la gouvernance de l'IFIP et celle d'INAPORC pour assurer une cohérence dans la commande d'actions de recherches de l'amont et de l'aval de la filière, assorti d'un soutien financier permettant à l'IFIP d'appeler des cofinancements du CASDAR, de l'ANR, de l'Union Européenne.

# 1. ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE : DE NOMBREUX MAILLONS GÉOGRAPHIQUEMENT ET ÉCONOMIQUEMENT CONCENTRÉS, AFFRONTANT UNE CRISE REDUISANT VOLUMES ET VALEURS.

L'association interprofessionnelle INAPORC comporte 5 collèges : la fabrication d'aliments, la production, l'abattage - découpe, la transformation et la distribution.

Avant d'analyser le fonctionnement de l'interprofession, il est utile de présenter les composantes de la filière porcine, d'indiquer leurs caractéristiques et leur évolution.

Une synthèse de l'évolution de la consommation de viande de porc et l'inventaire de l'encadrement professionnel de la filière sont apparus également nécessaires pour comprendre la stratégie de cette interprofession.

## 1.1. La fabrication d'aliments pour les porcs : des industriels privés et coopératives et des éleveurs fabricants à la ferme

Les aliments destinés aux porcs sont majoritairement (66% du tonnage)<sup>1</sup> achetés à des fabricants d'aliments du bétail privés ou coopératives.

La part des aliments fabriqués à la ferme par rapport à l'ensemble des aliments distribués aux porcs est de 34%<sup>2</sup> au plan national. Elle varie selon les régions : elle est de 83% dans le Nord-Est et seulement de 29% en Bretagne.

En 2015, 5 068 000 tonnes d'aliments composés pour porcs ont été produites industriellement.

Ce tonnage est en recul de 1,4% par rapport à 2014, d'ailleurs il baisse régulièrement depuis le début des années 2000. Il avait atteint à cette période les 7 millions de tonnes. Cette baisse entraîne une forte restructuration des entreprises.

En 2015, les 95 entreprises privées adhérentes au Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale, ont produit environ 30% du tonnage des aliments composés<sup>3</sup>, le complément de tonnage (70%) est produit dans les usines de 65 coopératives ou groupes coopératifs.

Les deux fédérations nationales de ces entreprises (SNIA et Coop de France) ont l'habitude de collaborer à la résolution de problèmes communs.

Le poids relatif des intervenants dans ce maillon de la filière peut être résumé dans le tableau n°1 ci-dessous :

| Catégories de fabricants                    | % du total des aliments fabriqués |
|---|-----------------------------------|
| Éleveurs – Fabricants d'Aliments à la Ferme | 34%                               |
| SNIA  | 20%                               |
| Coop de France                              | 46%                               |

<sup>1</sup> D'après IFIP dans Techniporc vol 34, n°1 2011-revue technique IFIP

<sup>2</sup> D'après IFIP dans Techniporc vol 34, n°1 2011-revue technique IFIP

<sup>3</sup> D'après exploitation du site Coop de France (données de 2011) et compte rendu 2015 du SNIA

## 1.2. La production : régionalisée, en baisse, très et trop standardisée et très organisée

Lors du recensement agricole de 2010, 22 300 exploitations élevaient des porcs contre 59 500 en 2000. Toutefois 99% de la production était réalisée par 11 500 élevages détenant plus de 100 porcs ou 20 truies. Le cheptel porcin français réparti dans 8 959 exploitations se composait en 2015 de 12,6 millions de têtes, dont 0,955 million de truies, un nombre lui aussi en constant repli.

Le nombre d'élevages de porcs chute régulièrement depuis une dizaine d'années, en raison de la faible rentabilité et du coût des installations nécessaires à leur création ou à leur modernisation.

Après un pic en 2002, le cheptel a baissé régulièrement jusqu'en 2013 ; depuis une légère reprise est perceptible (+ 1% entre 2014 et 2015).

La France, assure environ 10% de la production européenne, se place au troisième rang des producteurs de l'Union européenne, derrière l'Allemagne (5 millions de tec en 2014) et l'Espagne (3,6 millions de tec, soit un record pour le pays). Le tonnage de viande de porc abattu était de 2,23 millions de tonnes.

On dénombre 8 types de systèmes d'élevage dont l'importance en 2015 figure dans le tableau n°2 d'après les données de l'IFIP.

| Types d'activité d'élevage | Nombre |
|----------------------------|--------|
| Naisseur                   | 204    |
| Naisseur -vente au sevrage | 296    |
| Naisseur-post sevrage      | 206    |
| Post sevrage -engrais      | 1 416  |
| Naisseur -engrais          | 4 139  |
| Engrais                    | 2 786  |
| Post -sevrage              | 72     |
| Autres (sélectionneurs)    | 45     |
| Total                      | 8 959  |

Ces élevages sont très inégalement répartis sur le territoire national : le grand Ouest (Bretagne et Pays de Loire) concentre 69% de la production, la Normandie 5,4%, les autres anciennes régions produisent moins de 25 % de la production nationale<sup>4</sup>.

Pour assurer la mise en marché de leurs porcs, les éleveurs se sont organisés en groupements de producteurs. Leur taux d'organisation n'a cessé de croître depuis 1972, pour atteindre 90 % en 1995 avant de se stabiliser aux alentours de 92%.

Sur les 37 groupements de producteurs, 31 ont un statut de coopératives ou d'unions de coopératives. Les 10 principales organisations de producteurs commercialisent à elles seules 77 % de la production organisée et 6 d'entre elles commercialisent 64% du total des porcs abattus

<sup>4</sup> D'après analyse des données publiées par l'IFIP : le porc par les chiffres –édition 2016-2017.-Corse 0,1 %, Nord Pas de Calais et Aquitaine 3,5% et 3,4%, Midi-Pyrénées 2,8%

par an. D'après l'IFIP qui relaie des données de Coop de France, les groupements de producteurs regrouperaient 9500 éleveurs et entre 22 et 23 millions de porcs.

Les porcs produits en France sont essentiellement de type « standard ». Peu d'éleveurs se sont engagés dans des démarches de différenciation de leur production en suivant les cahiers des charges des signes de qualité comme ceux de l'agriculture biologique ou du label rouge. Le tableau n°3 illustre cet état de fait.

|                        | Nombre de têtes<br>en 2015 | % du total |
|------------------------|----------------------------|------------|
| Label rouge            | 824 000                    | 3,55%      |
| Agriculture Biologique | 103 400                    | 0,45%      |
| Production standard    | 22 257 600                 | 96%        |
| TOTAL                  | 23 185 000                 | 100%       |

Source : IFIP le porc par les chiffres édition 2016-2017

Cependant depuis ces dernières années la demande en viande de porcs labellisés (Label rouge ou AB) entraîne un accroissement régulier de l'offre : entre 2014 et 2015 la production a augmenté de 1,4% pour l'AB et de 6,8% pour le label rouge. Les achats par les ménages de viande de porcs bio se sont accrus de 4% en 2015<sup>5</sup>. Les grands groupes agro-alimentaires s'engouffrent dans le créneau et créent des gammes de charcuterie bio vendues en libre service dans les grandes surfaces. Ils sont amenés à s'approvisionner au Danemark et en Hollande pour satisfaire la demande.

### **1.3. L'abattage découpe : dominé par une poignée d'entreprises privées et coopératives**

En 2014, 23,7 millions de porcs ont été abattus. Cette production a représenté 2,2 millions de tec (tonnes équivalent carcasses) de viande de porc, un tonnage qui ne cesse de baisser<sup>6</sup>. Depuis 2009, les abattages en France ont reculé de 5,1 %, soit 1,2 millions de porcs de moins abattus en 4 ans.

En France, en 2015, 162 abattoirs sont agréés CE pour abattre des porcs<sup>7</sup>. Quelques abattoirs de grande taille réalisent la majorité des abattages : 9 abattoirs de plus d'un million de têtes concentrent 56% des abattages nationaux. A contrario les 133 abattoirs de moins de 49 000 têtes n'abattent que 6 % des porcs. L'annexe n°3 présente dans le détail la diversité des capacités des structures d'abattage de porcs en France.

L'analyse des abattages de porcs de 2016 contrôlés par UNIPORC Ouest illustre et confirme la répartition très différenciée de cette activité selon les abattoirs gérés par des coopératives et des privés et selon le groupe commercial auquel ils sont rattachables.

<sup>5</sup> D'après article d'IBB -conférence au Space en septembre 2016.

<sup>6</sup> Agreste infos rapides-animaux de boucherie -porcins enquêtes cheptel -avril 2015 -n°1/2

<sup>7</sup> IFIP : le porc par les chiffres – édition 2016-2017

Le tableau n°4 synthétise ce travail - Unité tête de porc abattu

| Opérateurs              | Coopératives | Privés     | % du total |
|-------------------------|--------------|------------|------------|
| Cooperl                 | 4 863 505    |            | 25         |
| Holvia                  | 301 290      |            | 2          |
| Tradival                | 570 871      |            | 3          |
| AIM                     | 294 184      |            | 2          |
| Groupe Bigard (1)       |              | 4 580 258  | 24         |
| Groupe Intermarché (2)  |              | 2 598 370  | 13         |
| Groupe Leclerc (3)      |              | 2 080 919  | 11         |
| Groupe Avril (4)        |              | 1 269 086  | 7          |
| Divers indépendants (5) |              | 2 695 238  | 14         |
| Total                   | 6 029 850    | 13 223 871 |            |
| % du total              | 31 %         | 69 %       |            |

Source : travail de la mission d'après données d'UNIPORC Ouest de 2016.

|  |   |
|--|---|
| (1) Groupe Bigard = Bigard, SOCOPA, CHARAL             | (4) Groupe Avril = ABERA  |
| (2) Groupe Intermarché = SBA Briec, JPA, Gatine Viande | (5) Divers indépendants = Harang, Vallegrain, Henaff, Loudeac Viandes, Bernard. |
| (3) Groupe Leclerc = Kermené                           |   |

Les coopératives abattent 31 % du cheptel porcin. Cette activité est dominée par la Cooperl avec qui le groupe privé Bigard fait jeu égal.

Les abattoirs sont presque tous gérés par leur propriétaire (coopératives ou sociétés privées), toutefois quelques-uns appartiennent à des collectivités et sont exploités par des groupements de prestataires.

Selon leur taille et leur statut, les gestionnaires d'abattoirs adhèrent à l'une ou l'autre des 3 fédérations nationales :

- la Fédération Nationale de l'Industrie et du Commerce en Gros des Viandes (FNICGV) ;
- Culture Viande - les Entreprises Françaises des Viandes - est issue depuis le 6 octobre 2015 de la fusion du Syndicat National de l'Industrie des Viandes et du Syndicat National du Commerce du Porc ;
- la Fédération Nationale des Exploitants d'Abattoirs Publics (FNEAP).

#### **1.4. La transformation : l'industrie domine à coté des artisans charcutiers traditionnels**

La part de la charcuterie française représente 9,1% de la charcuterie européenne plaçant la France au quatrième rang européen.

Les salaisoniers et les entreprises industrielles et artisanales de charcuterie achètent aux abattoirs des pièces découpées afin d'effectuer la 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> transformation.

En 2015, les entreprises industrielles de charcuterie-salaison au nombre de 279, fabriquaient environ 1,2 millions de tonnes de produits de charcuterie, dont 72% sont vendus en GMS et majoritairement (60%) sous marque GMS. Leur chiffre d'affaires global est évalué à 6,6 milliards d'euros.

Ces entreprises industrielles de charcuterie-salaison sont d'inégale importance, en effet, les 11 plus grosses réalisent 40% du chiffre d'affaires du secteur alors que les 167 plus petites n'en cumulent que 10%

Les entreprises de charcuterie artisanale, au nombre de 5 500, génèrent un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros.

Les ateliers de fabrication de charcuterie se situent souvent à proximité des lieux de production et d'abattage comme en Bretagne (32% des volumes traités) ou en Pays de Loire (21,9%). Des savoirs faire traditionnels ont continué à ancrer la transformation charcutière dans des régions où la production est beaucoup moins dense, comme en Auvergne et Rhône Alpes qui rassemblent 11,7% de la charcuterie nationale.

Les entreprises industrielles de charcuterie se sont regroupées au sein de la FICT (Fédération Française des Industriels Charcutiers, Traiteurs, Transformateurs de Viandes) pour assurer leur représentation et leur défense.

Les entreprises artisanales de charcuterie ont créé depuis 1891, la CNCT : Confédération Nationale des Charcutiers -Traiteurs et Traiteurs pour être leur porte-parole.

Apprécié par le chiffre d'affaires de leurs adhérents, la FICT représente 75% de l'activité et la CNCT 25% environ.

### **1.5. La distribution : les grandes surfaces canal principal d'écoulement, à coté de la restauration collective**

D'après l'IFIP, les hypermarchés et les supermarchés sont les deux canaux majoritaires de la vente au détail de la viande de porc fraîche ou de charcuterie (jambons cuits et secs). Le "hard discount" conforte sa place avec ses propres marques.

Cette position est stabilisée depuis 2000, la part de la viande fraîche ou transformée commercialisée par les boucheries-charcuteries a certes baissé depuis 15 ans, mais semble résister du fait de la demande de proximité des consommateurs.

Le tableau n°5 issu des données de l'IFIP illustre le positionnement relatif, en 2015, des canaux de distribution de la viande fraîche de porc et de la charcuterie en % de leur consommation au foyer.

|                           | Viande fraîche | Jambons cuits et secs |
|---------------------------|----------------|-----------------------|
| Hyper et supermarchés     | 73,4           | 74,2                  |
| Hard discounters          | 9              | 15,3                  |
| Vente en ligne            | 1              | 3,9                   |
| Boucheries - charcuteries | 10,6           | 3,8                   |
| Autres                    | 6              | 2,7                   |

Les débouchés de viande de porc fraîche et de charcuterie vers les établissements de restauration collective hors domicile représentent près de 40% du total de la viande qu'ils achètent.

On décèle aussi le développement de la vente de viande et charcuterie en circuits courts.

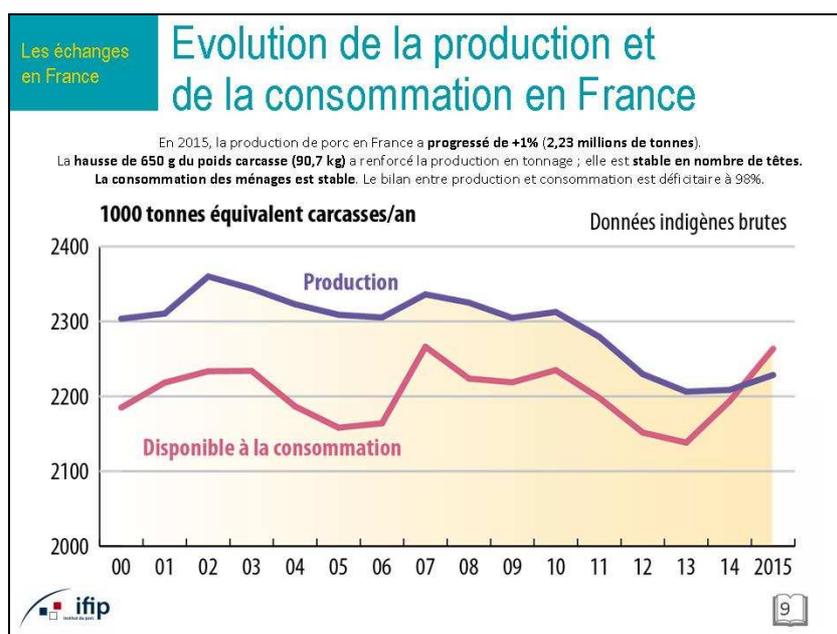
Parmi les fédérations professionnelles de distributeurs de viande fraîche de porc et de charcuterie, la FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution) est la plus importante, à côté de la Confédération Française de la Boucherie-Charcuterie, Traiteurs ou de la Confédération Nationale des Charcutiers Traiteurs. A noter que les groupes Intermarché et Leclerc, chacun pour des raisons différentes, ne sont pas adhérents à la FCD.

## 1.6. L'équilibre des flux entre consommation nationale, exportations et importations.

Depuis 2015, pour la première fois dans l'histoire de l'agriculture française, la production indigène n'aurait pas compensé la consommation, comme l'illustre le graphique n° 1 tiré d'une revue de l'IFIP.

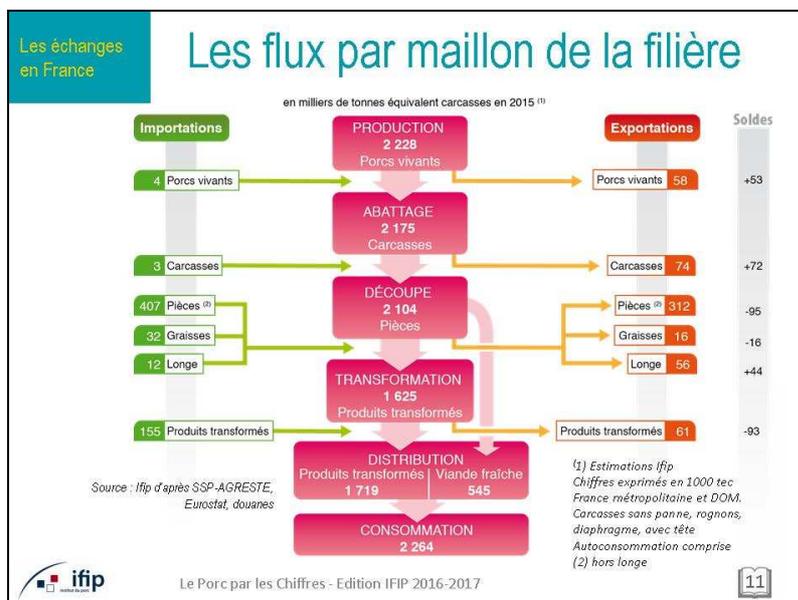
A relever que le taux d'auto approvisionnement en 2015, calculé par Agreste est encore de 101,4.

La consommation par habitant est d'environ 34,5 kg, bien en deçà de la consommation des allemands ou des espagnols avec plus de 52 kg/hab. Le porc reste certes la viande la plus consommée en France, mais dans un contexte de baisse tendancielle globale.



Pour répondre à la demande, qu'elle soit indigène ou étrangère, les transformateurs ont besoin d'importer des pièces de porcs qu'ils ne trouvent pas sur le marché intérieur.

Le graphe n°2 des flux de produits en tonnes équivalents carcasses, établi par l'IFIP, montre l'interdépendance des 6 millions de la filière.



Le solde commercial français des viandes porcines reste négatif en volume et en valeur.

Le développement des exportations procurant un solde positif vers les pays tiers, ne compense pas le déficit des échanges avec les pays de l'Union Européenne.

L'Espagne est le premier fournisseur de la France en viande de porc, suivie de l'Allemagne. L'agressivité commerciale de ces deux pays est d'autant plus préoccupante qu'ils détiennent chacun un cheptel porcin près de trois fois plus important que celui de la France.

### 1.7. L'encadrement technique, commercial et syndical : des structures professionnelles historiquement ancrées, de grande dimension, un institut technique dédié à la production et à la transformation

**L'encadrement technique** des producteurs est essentiellement réalisé par des agents des groupements de producteurs qui trouvent, principalement, leurs références auprès de l'IFIP.

Cet institut labellisé institut technique agricole et agroalimentaire, est financé par l'Etat<sup>8</sup> (CASDAR, ANR, FAM), INAPORC, des entreprises et des collectivités locales, ainsi que par la vente de prestations. Ses ressources humaines sont réparties de manière équilibrée entre les recherches intéressant la production et celles intéressant la transformation comme le montre le tableau n°6 ci-dessous.

| Secteurs d'activité de l'IFIP (source : IFIP) | ETP en 2014 |
|---|-------------|
| Techniques d'élevage                          | 22,8        |
| Viandes Fraîches et produits transformés      | 24,5        |
| Economie <sup>9</sup>                         | 14,7        |
| Génétique                                     | 8,9         |
| Communication-formation                       | 8,2         |
| Informatique                                  | 4           |
| Autre (direction, comptabilité, maintenance)  | 6,9         |
| <b>Total</b>                                  | <b>90</b>   |

<sup>8</sup> L'Etat toutes sources confondues (CASDAR 46.9%, MAAF génétique 6,4%,FAM 5,7%) apportait en 2008 près de 60% des ressources de l'institut.

<sup>9</sup> L'IFIP est chargé de tenir à jour un observatoire économique de la filière.

Les entreprises du secteur de l'aliment du bétail et de la charcuterie complètent les activités de l'IFIP, par leur propre réseau "Recherche-Développement".

**Des associations, préexistantes à INAPORC**, rassemblent au niveau régional les partenaires de la production porcine (syndicats majoritaires, groupements de producteurs, chambres d'agriculture) avec parfois des abatteurs-découpeurs et des fabricants d'aliments du bétail.

Ces associations portent des appellations différentes et jouent des rôles différents avec un niveau d'activité très dépendant de celui de la production régionale.

Initialement ces associations, de type syndical conformes à la loi de 1920, ont été mises en place pour moraliser les opérations de pesées et de classement. Elles sont financées par une cotisation décidée localement et payée par les producteurs et/ ou les abatteurs. Beaucoup n'emploient plus de contrôleurs, elles assurent seulement la promotion de la production porcine et de ses débouchés et défendent les labels de qualité. Elles sont en voie de restructuration.

Le tableau n°7 présente ces structures selon leur composition et leurs rôles :

| Dénomination   | Composition interprofessionnelle |     | Activité  |     |
|--|----------------------------------|-----|-----------|-----|
|  | OUI                              | NON | Promotion | PCM |
| Comité régional Porcin de Bretagne                                     |                                  | *   | *         |     |
| Comité régional Porcin de Pays de la Loire                             |                                  | *   | *         |     |
| Association Régionale Interprofessionnelle Porcine de Normandie (ARIP) | *                                |     | *         |     |
| Interprofession Porcine Auvergne Limousin (IPAL)                       | *                                |     | *         | *   |
| Association Porc du Limousin   | *                                |     | *         |     |
| Interprofession Porc Aquitaine (INPAQ)                                 | *                                |     | *         | *   |
| Interprofession porcine d'Alsace                                       | *                                |     | *         |     |
| Interprofession Porcine de Bourgogne                                   | *                                |     | *         |     |
| Interprofession Porcine de Champagne Ardenne                           | *                                |     | *         |     |
| Interprofession Porcine de Franche-Comté                               | *                                |     | *         |     |
| Interprofession Porcine de Rhône -Alpes                                | *                                |     | *         |     |
| Association Régionale Inter professionnelle Porcine du Centre          | *                                |     | *         |     |
| Association MIDIPORC -Midi Pyrénées                                    | *                                |     | *         | *   |
| Association Régionale Porcine de Poitou Charente                       | *                                |     | *         |     |
| Interprofession Porcine Nord Picardie                                  | *                                |     | *         |     |

UNIPORC, créé en 1973, est une association particulière. Elle est prestataire de services pour le contrôle de la pesée et du classement des porcs abattus dans le grand Ouest et le Nord. Elle est l'employeur des contrôleurs, ce qui leur confère l'indépendance nécessaire vis à vis des tiers éleveurs et abatteurs. Le financement de ces contrôles par les éleveurs ne fait pas l'objet d'un accord interprofessionnel national.

Elle contrôle près de 88 % des porcs abattus en France comme l'indique le tableau n°8 ci-après.

|                                     | Nombre de porcs<br>abattus en 2015 | % du total |
|-------------------------------------|------------------------------------|------------|
| MIDIPORC (Midi Pyrénées)            | 841 419                            | 3,9        |
| IPAL (Auvergne-Limousin)            | 952 794                            | 4,4        |
| INPAQ (Aquitaine)                   | 819 505                            | 3,8        |
| UNIPORC Ouest (Grand Ouest et Nord) | 19 084 932                         | 87,9       |
| TOTAL                               | 21 698 650                         | 100        |

Sur le plan de la représentation professionnelle, trois grandes organisations syndicales sont actives :

- la FNSEA via la Fédération Nationale Porcine (FNP) qui l'une des ses associations spécialisées se mobilise sur les questions de marché du porc ou les réglementations de la production. Cette association dispose néanmoins de peu de moyens humains à l'échelon central et s'appuie sur donc ceux de la FNSEA ;
- la Coordination Rurale dispose également d'une section spécialisée : ONEP, Organisation Nationale des Eleveurs de Porcs ;
- la Confédération Paysanne n'a pas de section spécialisée pour les producteurs de porcs, mais a défini une plateforme de revendications pour la filière porcine.

Le nombre des éleveurs adhérents à chacune des organisations n'est pas connu.

## **2. LE FONCTIONNEMENT D'INAPORC : ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE RECONNUE DEPUIS LONGTEMPS CONFIRMÉE PLUS RECEMMENT, EN PROIE À UNE CRISE « D'ADOLESCENCE »**

### **2.1. Analyse des statuts et de la gouvernance :**

#### **2.1.1. Des statuts qui donnent une place privilégiée aux éleveurs, nécessitent une révision pour consolider le fonctionnement**

INAPORC est une association créée en 2002, selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, entre les fédérations nationales des structures économiques et syndicales de la filière porcine.

Cette association a été reconnue "organisme interprofessionnel" le 19 décembre 2003 par arrêté du ministère de l'agriculture, conformément aux dispositions du décret n°81-228 du 10 mars 1981.

Le décret n°2014-572 du 2 juin 2014 (publié au JORF du 4 juin 2014) a confirmé la reconnaissance d'INAPORC en tant qu'organisation interprofessionnelle en application de l'article 158 du règlement (UE) n°1308/2013 du 17 décembre 2013 puisqu'elle existait avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Une lettre du 2 juillet 2014 de la directrice générale de la DGPAAT annonçait au président d'INAPORC la reconnaissance de son association en tant qu'organisation interprofessionnelle au sens de l'OCM unique et lui exposait la démarche à suivre pour, le cas échéant, solliciter l'extension des accords.

Les statuts actuellement en vigueur ont été validés par l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2014<sup>10</sup>.

#### *La composition de l'association : domination historique des producteurs*

L'assemblée générale d'INAPORC est composée<sup>11</sup> de 16 organisations professionnelles et de 4 associations régionales réparties en 5 collèges : 2 représentent l'amont et les 3 autres l'aval.

Au conseil d'administration tous les membres de l'assemblée sont représentés. Le tableau n°9 présente la composition de ces deux instances majeures de gestion auxquelles s'ajoute un bureau de 11 membres, où chaque collège a de 1 à 3 représentants.

La répartition des sièges est en faveur de l'amont, tant à l'assemblée générale (55%/45%) qu'au conseil d'administration (53%/47%). Cet avantage disparaît au niveau du bureau (45%/55%).

Les producteurs sont très majoritaires à l'assemblée générale avec 30 délégués sur 53 et dans une moindre mesure au conseil d'administration avec 18 délégués sur 34, si l'on considère que les représentants de Coop de France peuvent constituer des alliances avec les représentants des producteurs sensu stricto.

Enfin il faut relever que Coop de France siège dans trois collèges.

Cette composition, définie par les statuts, ne correspond plus à la situation actuelle. En effet, le retrait de la FICT en janvier 2016 n'a pas été officialisé par une modification statutaire.

---

10 Un changement mineur intègre le changement de dénomination d'un membre de l'association : le Comité de Coordination des Collectivités (CCC) est devenu Restau' Co.

11 Selon les statuts adoptés le 1er juillet 2014.

Les dirigeants d'INAPORC, en souhaitant son retour, ont préféré différer cette mise à jour. L'admission officielle de la Coordination Rurale dans le collège "production", dont le principe a été acté, est aussi en attente de cette échéance.

Les statuts précisent que les comités régionaux interprofessionnels doivent être agréés par l'assemblée générale d'INAPORC pour mettre en œuvre les accords, pour collecter les cotisations décidées et pour solliciter après étude les moyens nécessaires à la réalisation de leurs actions spécifiques. A noter qu'aucun comité régional interprofessionnel n'a demandé son agrément.

*L'existence d'un collège "Alimentation"* est une singularité de la filière, justifiée par le fait que les techniques modernes d'élevage ont privilégié une alimentation "granivore" plutôt "qu'omnivore" des porcs.

Le SNIA et Coop de France composent ce collège à part égales. Or l'examen du statut des fabricants d'aliments et leur part d'activité pourraient suggérer :

- un rééquilibrage du nombre de sièges entre le SNIA et Coop de France ;
- une création de sièges pour les fabricants à la ferme.

**Le collège « Production »** est doté du plus grand nombre de sièges.

La forte proportion de représentants bretons, est justifiée en partie par la concentration géographique de la production dans le grand Ouest.

La présence de représentants du comité des régions à faible densité porcine et la désignation par la FNP d'éleveurs originaires de ces régions pour composer une partie de sa délégation favorisent la prise en compte de la diversité des systèmes de production et des débouchés en rééquilibrant partiellement l'importance numérique de la délégation "bretonne".

Toutefois la mission remarque que :

- Les représentants des producteurs en circuits courts et des producteurs engagés dans des démarches de qualité (Label, AB...) n'ont pas de place explicitement réservée dans ce collège ;
- Les groupements de producteurs sont représentés par les 5 sièges attribués à Coop de France (section Bétail et Viande), dans un collège de 25 membres, bien qu'ils mettent en marché plus de 90% des porcs ;
- L'ARIP de Normandie est une association interprofessionnelle, elle n'est donc pas composée uniquement de producteurs contrairement les deux CRP de Bretagne et de Pays de Loire ;
- Le comité des régions à faible densité n'a pas d'existence juridique. Il s'agit d'une "convention orale" entre les associations régionales hors grand Ouest pour qu'elles désignent de leurs représentants.

**La composition du collège "Abattage Découpe"** reflète bien la structuration de ce secteur avec un tiers des sièges réservé à Coop de France et les deux tiers à des fédérations d'abatteurs privés.

**Le collège "Transformation"** est composé exclusivement de la FICT et pourrait être étoffé par des représentants des artisans charcutiers (fédérations CFBCT et CNCT) considérés dans les statuts comme des distributeurs alors qu'ils transforment eux même une partie des produits qu'ils commercialisent.

**Le collège "Distribution"** reflète imparfaitement la réalité des canaux de distribution. Les GMS sont globalement sous représentées car la FCD ne rassemble pas deux groupes importants de distributeurs. Les opérateurs des circuits courts ne sont pas représentés. La part réservée à la restauration hors domicile est congrue au regard de l'importance des quantités de viande qu'elle utilise. La présence du SNRC (Syndicat National de la Restauration Collective) permettrait un rééquilibrage.

Aucune place n'est réservée aux associations de consommateurs. Leur absence n'apparaît pas comme un défaut majeur aux yeux des distributeurs, qui considèrent connaître parfaitement les besoins de leur clientèle pour exprimer au sein de l'interprofession les attentes du consommateur final.

Tableau n°9 : Répartition des sièges entre des différentes familles dans les instances de l'association.

| COLLEGES             | MEMBRES   | Nombre de délégués à |           |           |
|----------------------|---|----------------------|-----------|-----------|
|                      |   | A l'AG               | au CA     | au bureau |
| PRODUCTION           | FNP « Fédération Nationale Porcine »  | 6                    | 4         | 3         |
|                      | CRP Bretagne (Comité régional Porcin)   | 7                    | 3         |           |
|                      | CRP Pays de Loire   | 2                    | 1         |           |
|                      | ARIP (Association Régionale Interprofessionnelle Porcine) Normandie                                 | 1                    | 1         |           |
|                      | CRP Régions à faible densité porcine  | 4                    | 2         |           |
|                      | Coop de France (Bétail et Viande)   | 5                    | 3         |           |
| ALIMENTATION         | SNIA (Syndicat National des Industriels de la Nutrition Animale)                                    | 2                    | 2         | 2         |
|                      | Coop de France « secteur Nutrition Animale »  | 2                    | 2         |           |
| <b>Total AMONT</b>   |   | <b>29</b>            | <b>18</b> | <b>5</b>  |
| ABATTAGE-DECOUPE     | Coop de France « secteur Bétail et Viande »   | 3                    | 2         | 3         |
|                      | FNEAP (Fédération Nationale des Exploitants d'Abattoirs Publics)                                    | 1                    | 1         |           |
|                      | FNICGV (Fédération Nationale de l'Industrie et du Commerce en Gros des Viandes)                     | 2                    | 2         |           |
|                      | Culture Viande « Les entreprises Françaises des Viandes »   | 3                    | 3         |           |
| TRANSFORMATION       | FICT « Fédération Française des Industriels, Charcutiers, Traiteurs et Transformateurs de Viandes » | 5                    | 3         | 1         |
| DISTRIBUTION         | CFBCT « Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs »                 | 2                    | 1         | 2         |
|                      | CNCT « Confédération Nationale des Charcutiers Traiteurs de France »                                | 2                    | 1         |           |
|                      | RESTAUCO « Association de la Restauration Collective en Gestion Directe »                           | 2                    | 1         |           |
|                      | FCD « Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution »                                | 4                    | 2         |           |
| <b>Total AVAL</b>    |   | <b>24</b>            | <b>16</b> | <b>6</b>  |
| <b>Total GENERAL</b> |   | <b>53</b>            | <b>34</b> | <b>11</b> |

### Autres dispositions statutaires

Les articles 10 et 14 précisent les conditions d'adoption et de demande d'extension des accords interprofessionnels. Pour que les accords soient adoptés par le conseil d'administration, l'unanimité des collègues concernés est requise sauf opposition formelle d'un des autres collègues dans le cas où l'accord ne concernerait pas tous les collègues.

En cas de désaccord dans l'application des accords une procédure interne de conciliation est organisée par le bureau. La constitution d'un tribunal arbitral est prévue en cas d'échec de la conciliation.

Les conditions de démission des organisations membres exposées dans l'article 19, manquent de précisions sur le délai de prévenance, ainsi que sur le motif de démission.

Les modalités d'information des pouvoirs publics sur l'admission ou la démission des membres ne sont pas prévues.

Aucune précision n'est donnée ni sur les conditions du maintien du caractère interprofessionnel de l'association ni sur les conditions de la validité de ses accords en cas d'évolution de sa composition.

L'article 18 mentionne qu'un règlement intérieur précisera l'application des statuts ; ce règlement n'a pas été rédigé. Le manque de temps, lié à une actualité chargée par la crise prolongée du marché du porc, est avancé pour expliquer cette situation. A noter que l'administration n'a pas fait jusqu'alors d'observations.

### **2.1.2. La gouvernance : les échanges naissent facilement dans des comités de travail et se crispent au conseil et à l'assemblée générale.**

#### ***Lieux de prise des décisions***

Compte dans toutes les associations trois niveaux de structuration de la gouvernance sont prévus avec une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau.

- L'assemblée générale dispose des pouvoirs les plus étendus : définition des orientations générales, approbation des comptes et des rapports d'activité, fixation du montant des cotisations et élection des membres au conseil d'administration.
- Le conseil d'administration élu pour 3 ans dispose des pouvoirs que l'assemblée générale lui a donnés. D'après l'article 10 des statuts : il gère l'association après avoir voté son budget, il arbitre l'affectation des crédits proposés pour la réalisation des actions interprofessionnelles prévues par les accords, il débat du contenu des accords et a tout pouvoir pour les proposer à l'administration pour extension. Selon l'article 14, il a le pouvoir d'adopter les accords interprofessionnels.
- Le bureau élu par le conseil d'administration à la majorité simple pour 3 ans, prépare les travaux du conseil d'administration et exécute ses décisions.

#### ***Les modalités de prise de décision***

Les statuts précisent que les décisions sont prises à l'unanimité des collègues à l'assemblée générale et au conseil d'administration et qu'à l'intérieur d'un collège elles sont prises selon une majorité qualifiée. La majorité qualifiée adoptée pour chaque collège à l'assemblée générale et au

conseil d'administration n'appelle pas d'observation. Elle évite qu'une décision puisse dépendre d'une seule famille<sup>12</sup>. En effet le nombre de voix pour valider la décision par collège est à la fois supérieur à celui de la majorité absolue et au nombre de voix détenus dans le collège par une des familles<sup>13</sup>. Par contre, les statuts restent muets sur les modalités pratiques de prises de décision.

## La préparation des décisions

Bien que ne figurant pas dans les statuts, mais étant visés dans les préambules des accords interprofessionnels, **7 comités de travail** ont été structurés afin de préparer les projets d'accord et d'échanger sur les sujets qu'ils considèrent comme entrant dans leur champ de compétence. Dans ces 7 comités les diverses familles professionnelles travaillent à l'inventaire des solutions, sans l'enjeu d'une prise de décision, comme en témoignent les comptes rendus d'activités présentés aux assemblées générales.

Le fait qu'ils recouvrent complètement le champ interprofessionnel d'INAPORC est illustré par leur dénomination : Comité Communication, Comité Export, Comité Recherche et Développement, Comité Gestion des Risques<sup>14</sup>, Comité Sanitaire, Comité Identification et Traçabilité, Comité Observatoire des prix.

Le travail des comités interprofessionnels régionaux<sup>15</sup> concourt à la prise en compte des particularités régionales par le conseil d'administration et surtout à la diffusion locale des décisions prises. A noter que le nombre de ces CIR va se réduire suite aux regroupements en cours afin d'ajuster leur périmètre à celui des nouvelles régions.

## L'organisation des réunions

Les interlocuteurs rencontrés ont fait plusieurs observations et formulé des souhaits en correspondance concernant :

- L'ordre du jour préparé par le président donne une place trop importante aux questions d'actualité conjoncturelle en début de réunion ce qui aboutit à des confrontations sans conclusion, alors que l'interprofession devrait être le lieu d'échanges propices à l'émergence de consensus opérationnels pour l'ensemble des membres. Il est alors proposé que le point sur la situation des marchés soit placé en fin de réunion.
- Les conseils d'administration d'INAPORC et de l'IFIP sont de composition semblable d'où un sentiment de doublonnage et de perte de temps pour des délégués dont les disponibilités se raréfient. Il a été proposé de coupler la gouvernance de l'IFIP à celle d'INAPORC.
- Le conseil spécialisé viande blanche et le comité "porc" de FAM mobilisent de moins en moins les délégués des différentes familles d'INAPORC en raison du temps restreint dont chacun dispose et de la "proximité" des ordres du jour avec ceux de l'interprofession.

---

<sup>12</sup> A l'exception près du collège « Transformation » qui n'est constitué que par une seule famille la FICT.

<sup>13</sup> Pour le collège « transformation » dans lequel la FICT était la seule famille, la majorité qualifiée était égale au nombre de sièges détenus, exigeant ainsi l'unanimité de ses représentants.

<sup>14</sup> Ce comité traite de tous les sujets susceptibles de créer une crise pour la filière sont concernés aussi bien les risques économiques, qu'environnementaux, que sanitaires.

<sup>15</sup> Voir la liste au tableau n°7.

### **La rotation de la présidence.**

La clause d'alternance de la présidence et de la vice-présidence entre l'amont et l'aval, qui figure à l'article 12 des statuts n'a pas été respectée ; l'association est présidée depuis sa création par un représentant de l'amont.

Le MAAF n'a pas fait d'observations et n'a pas exigé le respect de cet article.

Cependant, aujourd'hui la FICT justifie sa démission en dénonçant, entre autres, l'absence d'alternance à la présidence entre les deux secteurs de la filière.

Toutefois cette obligation d'alternance entre l'amont et l'aval n'a pas été reprise dans les conclusions du séminaire organisé mi décembre par le conseil d'administration avec l'appui d'un médiateur du CGAAER.

### **Le contrôle de l'Etat**

Après le choix fait par INAPORC en 2013, d'ôter le caractère obligatoire aux cotisations volontaires, le contrôle exercé par l'Etat s'est considérablement amoindri. En effet, le contrôle économique et financier de l'Etat a été levé<sup>16</sup>.

Ainsi la DGPE n'est invitée qu'aux assemblées générales ; cependant elle entretient de fréquentes relations avec la direction de l'association. Elle reste destinataire des modifications de statuts et des textes des accords qu'elle n'a plus à valider.

Cette interprofession ne rend plus compte à l'Etat en raison de son choix de ne pas solliciter l'extension de ses accords.

A l'issue de cet examen la mission recommande :

- R1.** Donner une suite concrète aux conclusions du séminaire en apportant aux statuts des modifications sur le rééquilibrage de la représentation des différentes fédérations et l'attribution des sièges entre amont et aval, sur les conditions de démission des membres, sur l'existence et le rôle des comités de travail.
- R2.** Veiller à s'organiser à la DGPE pour contrôler qu'INAPORC respecte les conditions qui ont permis sa reconnaissance comme organisation interprofessionnelle en dépit de l'absence de CVO.

## **2.2. Identification de la stratégie collective : cette stratégie n'a pas pu être écrite, mais elle se redessine à l'issue du dernier séminaire.**

L'association créée en 2002 à l'initiative des producteurs s'est étoffée rapidement, car les solutions à la désorganisation des marchés provoquée par la crise de la "vache folle" ne pouvaient qu'être trouvées collectivement.

Cependant, ce premier engagement en faveur des actions collectives n'a pas prospéré autant qu'il eût fallu.

Les comptes rendus d'activités d'INAPORC étudiés par la mission montrent les difficultés de

<sup>16</sup> Voir en annexe n°4 la lettre du CGEfi  
CGAAER n°16054-2-1

l'association à faire respecter par tous ses ressortissants les décisions prises<sup>17</sup> et donc à dégager une stratégie claire, partagée et écrite.

Dans ces conditions, la mission a dû analyser les statuts, les bilans d'activité, les avis des membres<sup>18</sup> d'INAPORC et les conclusions du séminaire organisé à la mi-décembre 2016.

En effet ce séminaire avait pour l'objectif de "faire le point sur l'action interprofessionnelle et de dessiner une feuille de route sur les sujets qui devraient entrer dans le champ de compétence de l'interprofession pour les années à venir".

L'organisation de ce séminaire démontre que l'association, déstabilisée par la démission de la FICT et en tirant les conséquences, avait besoin de faire un bilan et de se fixer un cap.

### **2.2.1. L'objet de l'association défini par les statuts et le site Internet**

L'article 3 **des statuts** précise qu'INAPORC assure " la promotion et la défense des intérêts professionnels communs de ses membres, par la mise en oeuvre d'actions collectives conformes à l'intérêt général et compatibles avec les règles de l'Union Européenne afin de :

- Contribuer à la gestion des marchés par une meilleure adaptation des produits (viande fraîche et produits de charcuterie) aux plans quantitatif et qualitatif ;
- Favoriser la promotion des produits sur le marché intérieur et extérieur ;
- Renforcer la sécurité alimentaire en particulier par la traçabilité des produits dans l'intérêt des utilisateurs et des consommateurs ;
- Accompagner l'émergence des signes de qualité ;
- Réaliser des études et développer des programmes de recherche sur la production et l'utilisation du porc et des produits en découlant".

Dans les statuts le qualificatif "interprofessionnel" n'apparaît que pour qualifier les accords. Il est remplacé par le mot « commun » pour qualifier les intérêts défendus ou promus par les membres.

Les statuts ne donnent pas de précisions sur les actions envisagées par l'association pour contribuer à l'adaptation de l'offre.

**Sur son site**, INAPORC se présente comme "une interprofession pour mener des actions d'intérêt collectif pour tous ses acteurs : communication sur les produits et les métiers, information du consommateur sur l'origine, soutien et orientation de la recherche-développement, promotion des produits à l'export et exploration de nouveaux marchés".

### **2.2.2. Les objectifs stratégiques : principe, évolution et intention récente**

Les membres rencontrés assignent trois fonctions stratégiques à INAPORC qu'elle doit remplir en toute indépendance tout en conciliant les intérêts divergents existants entre les différentes familles qui la constituent. Ces trois fonctions complètent ou précisent ce qui peut être déduit des statuts ou du site.

---

<sup>17</sup> Exemple : Conflit avec Cooperl pour le règlement de cotisations interprofessionnelles et pour les modalités d'extension des règles.

<sup>18</sup> Des membres des 5 collèges ont été rencontrés -voir la liste de l'annexe n°1

Pour ces interlocuteurs, l'interprofession doit :

- Défendre les intérêts de la filière porcine française et mettre en œuvre des actions collectives d'intérêt général
- Gérer des difficultés non prévues, trouver des issues aux crises que les maillons de la filière ne peuvent trouver isolément ;
- Être l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics ;

Pour le président d'INAPORC, la défense des intérêts de la filière passe par :

- Des innovations techniques au niveau des outils d'abattage et de la transformation ;
- Une obligation d'étiqueter l'origine des viandes à la base des produits transformés ;
- Le retour à une cotation « directrice » définie par une commission reconnue par l'ensemble des acteurs et qui tiendrait compte de l'évolution des marchés ;
- Une revalorisation du prix payé aux producteurs.

A l'issue du séminaire, on peut estimer que la stratégie de l'interprofession va se stabiliser autour des 5 points suivants :

- L'amélioration de la qualité et de la praticité des produits de la filière pour mieux répondre aux attentes des consommateurs ;
- La connaissance fine des besoins des consommateurs et plus globalement de la société pour enrayer la baisse de la consommation en encourageant l'innovation et une communication centrée sur la promotion du plaisir et l'envie de consommer ;
- La contribution permanente au développement des exportations en complément des efforts des exportateurs en retenant 6 actions prioritaires :
  - La connaissance approfondie des marchés pour l'exportation en renforçant et valorisant les moyens existants et les coordonnant avec ceux des autorités administratives sanitaires ;
  - Le développement d'un identifiant collectif export « France » accompagné d'une communication spécifique ;
  - La coordination sans opposition entre les actions d'exportation de la viande et des produits de charcuterie ;
  - La constance et la continuité pour la représentation et pour la gestion des dossiers sanitaires et réglementaires ;
  - L'élargissement de la promotion des exportations aux pays de l'Union Européenne ;
  - La mise au point d'une méthodologie de travail afin que les fédérations professionnelles, l'IFIP et l'administration élaborent des positions communes dans le cadre complexe des négociations internationales sur les Accords de Libre Echange.
- Le renforcement de la cohérence des actions de recherche et développement de l'IFIP avec les demandes des fédérations et l'origine de ses ressources ;
- La recherche de la compétitivité globale de la filière et le développement de la production par la valorisation de l'observatoire économique.

## **2.3. Analyse du budget et des modes de financement des différentes actions : Une situation saine, une originalité : plus de CVO, prédominance des dépenses de communication.**

### **2.3.1. Analyse du budget : les cotisations dédiées à 91% aux actions.**

#### Les ressources :

Deux catégories de ressources alimentent le budget d'INAPORC : les cotisations volontaires définies dans les accords et des produits divers.

#### Les cotisations volontaires

Leur montant s'élevait à 7 694 217 € en 2015 constituant 86,8% des ressources totales d'INAPORC. Elles ont perdu leur caractère obligatoire depuis 2013 à la demande d'INAPORC. En effet INAPORC souhaitait pouvoir utiliser une part de ces cotisations pour financer des actions de promotion de la viande de porc français sans craindre d'observation de la part des autorités européennes.

Les montants collectés n'ont pas été sensiblement affectés par ce changement de statut. Ce qui peut être interprété à la fois, comme un signe de grande responsabilité de la part des différents maillons de la filière et d'une volonté de s'affranchir des « tutelles ».

Le tableau n° 10 ci-dessous résume le contenu des 4 accords interprofessionnels validés le 18 novembre 2015 pour l'année 2016 dont 2 alimentent le budget d'INAPORC et 2 bénéficient directement au budget d'ATM, gestionnaire de l'équarrissage multispèces.

| Nature et dénomination de la cotisation  | Affectation  | Montant   | Assiette de calcul   | Qui contribue ?   | Qui collecte  | Qui en bénéficie |
|--|--|---|--|---|---|------------------|
| Contribution Interprofessionnelle Amont  |  | 0,16€ par animal dont 0,01€ par animal pour le FMEPF                  | L'animal abattu.   | Le dernier propriétaire des animaux vivants   | Les Associations Régionales porcines  | INAPORC          |
| Contribution Interprofessionnelle Aval   | Actions collectives préparées par les 7 comités et au fonds de modernisation de l'élevage de porc français (FMEPF) | 4 € par tonne de produits vendus                                      | 1-La viande fraîche, congelée ou surgelée (hors abats) vendue en pièces ou en barquettes<br>2-Les produits de charcuterie contenant plus de 50% de porc        | Les abatteurs découpeurs, les découpeurs spécialisés et les transformateurs pour les produits de charcuterie qui proposent le produit à la vente au consommateur (GMS, Bouchers charcutiers, restauration collective) | La FICT (jusqu'au début 2016)   |                  |
| Contributions Sanitaires des Eleveurs de Porcs : (CVS)                           | Abondement d'un fonds sanitaire pour l'amont et le financement d'actions de suivi sanitaire                        | 0,02€ par animal à partager à part égales entre le fonds et le suivi. | L'animal abattu, hormis celui dont la carcasse est totalement saisie et celui qui provient d'un autre pays de l'UE ou d'un pays tiers. Le porc exporté en vif. | Le dernier propriétaire des animaux vivants   | Les abattoirs collectent et les Associations Régionales porcines centralisent |                  |
| Contribution au financement de l'équarrissage par les éleveurs de porcs « CVEE » | Financement mutualisé des coûts  | 0,14€ par animal  | L'animal abattu, hormis celui dont la carcasse est totalement saisie et celui qui provient d'un autre pays de l'UE ou d'un pays tiers abattu en France         | Le dernier propriétaire des animaux vivants au moment de son abattage ou de son exportation   | Associations Régionales porcines  | ATM              |
| Contribution au financement de la filière du porc de l'équarrissage « CSE »      | de l'équarrissage via l'association ATM  | 18€ /T de produit redevable facturé                                   | Produits destinés à la consommation humaine : viande fraîche et produits de charcuterie, et assimilés contenant plus de 50% de viande, gras ou abats de porc   | Les GMS, bouchers, charcutiers, restaurateurs qui proposent le produit à la vente au consommateur ou leurs fournisseurs-intermédiaires commerciaux  | INAPORC   |                  |

Les contributions pour INAPORC des acteurs d'amont représentaient 46% (3 511 586 €) et 54% (4 182 631 €) pour les contributeurs d'aval.

Le retrait de la FICT principal collecteur des cotisations pour le compte de l'aval entraîne une baisse des ressources de l'ordre de 4 millions d'euros.

Le montant des cotisations collectées pour l'association ATM est 2,5 fois plus élevé que pour INAPORC avec 19 725 000 €.

Le coût des cotisations pour INAPORC ramené au porc charcutier est de l'ordre de 0,47 € par porc soit environ 0,35% du prix moyen de vente à la production<sup>19</sup>.

Avec celles nécessaires à ATM, ce coût représente environ 1,90 € par porc abattu dont 0,32 € sont payés par l'éleveur soit 1,45 % du prix de vente d'un porc charcutier en conjoncture 2016.

La comparaison entre les montants des cotisations payées à INAPORC par l'amont et par l'aval en 2014 et 2015 laisse entrevoir des incohérences comme le montrent les tableaux de l'annexe n°5.

Deux explications peuvent être avancées :

- La cotisation amont n'est prélevée sur tous les porcs abattus
- Les cotisations aval ne portent pas sur toute la viande issue des porcs abattus.

La mission considère que cette situation est susceptible de créer des dissensions supplémentaires entre amont et l'aval et elle recommande à INAPORC de :

**R3.** S'assurer de la cohérence d'une part entre les effectifs de porcs abattus et le montant de la collecte des cotisations amont et d'autre part entre le nombre de porcs abattus et le montant des cotisations collectées par l'aval à partir de la viande fraîche ou des produits de charcuterie vendus.

### **Des produits divers**

Ils proviennent par ordre d'importance de prestation de service, de location de locaux (223 469 €), de produits financiers, de vente de documentation, de subvention (39 682 €) et des cotisations des adhérents (33 000 €).

Au global ces produits s'élèvent à 1 174 366 €. Ils représentent 13,2% du total des produits.

---

<sup>19</sup> La cotisation amont est 0,18 €/porc abattu et la cotisation aval de 0,004€/kg de produits vendus (viande fraîche, congelée, surgelée hors abats et les produits de charcuterie contenant plus de 50% de viande de porc). Si on admet que l'on peut vendre 81% de ces produits à partir d'une carcasse de 88,8 kg (découpe européenne) de viande par porc charcutier le montant de la cotisation interprofessionnelle est alors de  $0,18+0,004*88,8*0,81=0,47$ €/porc.

## Les dépenses :

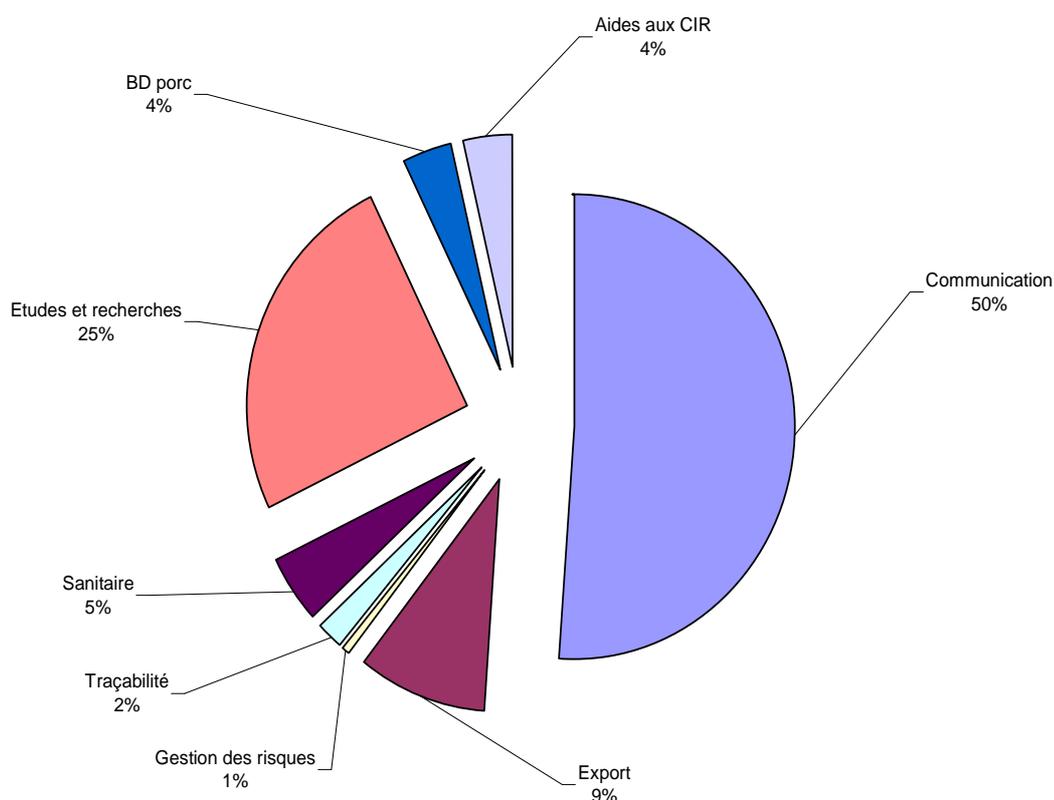
Trois catégories de dépenses sont prévues :

- les dépenses liées aux actions interprofessionnelles (6 845 566 € en 2015 et 6 663 078 € en 2014) absorbent 91% du montant des cotisations volontaires.

Les budgets dédiés aux actions sont stables d'une année sur l'autre depuis 2006.

On note une certaine continuité dans la nature des actions à l'exception de celles du secteur "études et recherches" et des actions portant sur la traçabilité des produits.

Le graphe n°1 ci-dessous illustre la ventilation de s dépenses pour les actions commandées ou conduites par INAPORC en 2014.



Les dépenses pour la communication et la recherche-développement dominent largement, les dépenses pour les autres actions traduisent bien les axes d'action prioritaires de l'association avec un accent particulier mis sur l'export, puis sur le sanitaire et l'observatoire économique.

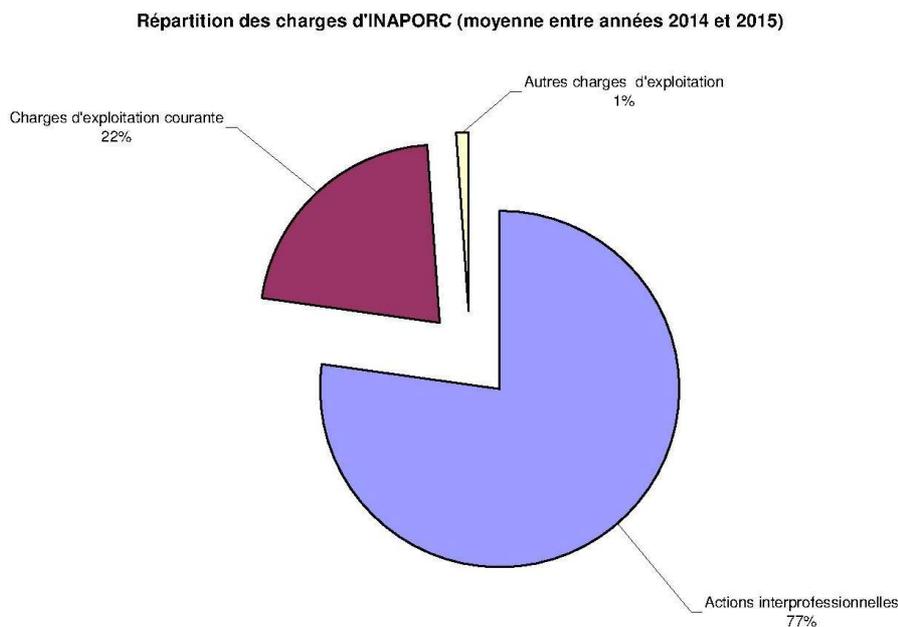
- les dépenses d'exploitation courantes (1 926 907 € en 2015, 1 848 867 € en 2014)

Ces charges sont composées essentiellement par les charges salariales, des dotations aux amortissements et des charges externes.

- des autres charges d'exploitation pour un total de 80 558 € en 2015 et de 100 000 € en 2014) comprenant les indemnités des administrateurs (42 000 € en moyenne sur 2 ans) et les impôts sur les bénéfices (35 000 €).

En résumé, les dépenses de fonctionnement (1 978 000 € en moyenne entre 2014 et 2015) sont financées par « des autres produits » limitant à 9% le montant des « cotisations interprofessionnelles » à mobiliser pour financer les dépenses de fonctionnement. Ce qui montre une bonne efficacité de l'organisation.

Le graphique n°2 illustre le poids relatif des 3 catégories de dépenses.



### 2.3.2. Analyse du bilan : une situation qui était solide

Le total du bilan au 31 décembre 2015 s'élevait à 13 669 K€, avec un fonds de roulement de 3 000 K€, des fonds propres de 7 531 K€ liés à l'accumulation régulière d'excédents annuels entre 2003 et 2014, à l'exception des deux exercices 2007 et 2008 qui s'étaient achevés avec déficit.

A noter qu'INAPORC n'a pas emprunté à rembourser et qu'elle est propriétaire de locaux qu'elle occupe partiellement et dont elle peut ainsi louer une partie.

#### Avis:

INAPORC apparaît comme une structure bien gérée, disposant début 2016 d'une trésorerie et de réserves confortables. L'association n'a pas d'engagement financier à moyen ou long terme, hormis celui de l'emploi des 8 salariés.

Toutefois le départ brutal de la FICT, collecteur de près de 4 000 000 € de cotisations, va nécessiter une réduction drastique du périmètre des actions finançables par INAPORC. Ce qui sera dommageable pour la filière si cette situation se pérennise.

## **2.4. Des actions phares : le financement de l'équarrissage, l'appui à l'exportation, les fonds sanitaires et de modernisation. Des sujets de discorde.**

La mise au point d'accords interprofessionnels est par nature la principale activité d'INAPORC. Ces accords peu nombreux ont une année de validité.

Cette annualité leur confère, a priori, un caractère de précarité, mais en contrepartie, elle ne fige pas de situation sur le moyen terme, elle autorise une adaptation rapide aux évolutions des conditions économiques de la filière.

Cette annualité peut être aussi interprétée comme signe des difficultés des membres d'INAPORC à s'entendre pour engager une politique sur le moyen terme.

Avec le produit des cotisations collectées, INAPORC finance des actions imaginées et définies le plus souvent par les comités de travail.

Les actions d'INAPORC, à l'exception de celles concernant la recherche de débouchés et l'appui à l'exportation, sont externalisées.

A l'issue des entretiens, la mission a classé les actions en deux catégories selon qu'elles soient ou non appréciées par tous les membres.

### Les actions appréciées par tous les membres :

- L'achat du siège social qui a marqué une étape vers l'indépendance de l'association vis à vis des organisations du secteur « amont » ;
- L'organisation d'ATM et la structuration du financement de l'équarrissage ;
- La prospection commerciale et l'intervention directe d'agents d'INAPORC pour développer les exportations et aider concrètement les entreprises exportatrices<sup>20</sup> ;
- La gestion des crises médiatiques ou sanitaires en lien parfois avec INTERBEV ;
- La maîtrise de la qualité sanitaire, avec réduction de l'utilisation des antibiotiques, de la production à la transformation ;
- L'incitation des producteurs à adhérer au FMSE avec la création de la section spécialisée AFSEP ;
- L'observatoire économique de la filière ;
- Le financement de la BD porc pour le recueil des éléments nécessaires à la traçabilité des animaux de l'élevage à l'abattoir.

### Les actions qui ne sont pas appréciées par tous les membres :

- La promotion du logo « porc français » et l'information des consommateurs sur l'origine de la viande ;
- Le soutien à la recherche - développement confiée à l'IFIP ou à d'autres instituts avec une critique des modalités du choix des actions de recherche et de la diffusion des résultats de l'IFIP ;
- La promotion de la Fabrication des Aliments à la Ferme ;
- L'animation permanente entre les membres pour tenter de maintenir la cohésion entre les membres et de préparer des avant-projets d'accords.

---

<sup>20</sup> INAPORC a un agent en Chine qui intervient auprès des autorités locales pour régler les problèmes de dédouanement

## **En résumé :**

INAPORC a réussi à mettre en oeuvre des actions qui s'inscrivent dans un périmètre interprofessionnel incontestable : équarrissage, développement des exportations, prise en compte des préoccupations sociétales sur la préservation de l'environnement et sur le bien être animal, malgré la réduction des crédits publics pour la recherche-développement.

Deux actions innovantes ont également été initiées :

- la création du Fonds de Modernisation des Elevages de Porcs Français qui va être doté de 235 000 € en 2016, grâce aux cotisations volontaires de l'amont.<sup>21</sup>
- la création de l'AFSEP (Association du Fonds Sanitaire et Environnemental Porcin), fonds de mutualisation faisant partie du FMSE (Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental), qui a pour objet d'accompagner les éleveurs de porcs français en indemnisant des pertes directes et indirectes consécutives à un accident sanitaire ou environnemental.

INAPORC n'a pas pu envisager concrètement des actions sur l'organisation des marchés impliquant tous les acteurs en raison de l'antagonisme de leurs intérêts à court terme. Or des éléments comme : la volatilité des cours des aliments et du prix de la viande, la pression concurrentielle des importations et la baisse de la consommation érodent successivement les marges et les revenus de tous les maillons de la filière.

Pour définir et mettre en œuvre concrètement ses actions, INAPORC rencontre des difficultés avec les entreprises dominantes des collèges amont ou aval dès lors que ces entreprises considèrent que les actions peuvent contrarier leur stratégie ou qu'elles se superposent peu ou prou avec celles qu'elles conduisent déjà seules comme par exemple l'identification des produits, des recherches spécialisées.

Pour améliorer l'efficacité des actions définies par INAPORC, la mission fait trois recommandations :

**R4.** Mutualiser des savoirs faire en matière de communication entre les interprofessions pour gagner en efficacité et peser sur les marchés de commande de prestations.

**R5.** Effectuer une revue des travaux de collecte d'informations statistiques réalisés par les services du MAAF et d'INAPORC avec l'appui de l'IFIP pour limiter les doublons et améliorer la qualité des données recueillies.

**R6.** Rapprocher la gouvernance de l'IFIP et celle d'INAPORC pour assurer une cohérence dans la commande d'actions de recherches de l'amont et de l'aval de la filière, assorti d'un soutien financier permettant à l'IFIP d'appeler des cofinancements du CASDAR, de l'ANR, de l'Union Européenne.

---

<sup>21</sup> La nécessité, au moins aussi grande, de restructurer et de moderniser les installations d'abattage découpe n'a pas suscité pareille initiative.

### 3. EXAMEN DE LA CONFORMITE AU CADRE EUROPEEN

#### 3.1. INAPORC est en conformité avec le cadre européen

La reconnaissance d'INAPORC en tant qu'organisme interprofessionnel par la France depuis le 19 décembre 2003, a été inscrite dans le cadre de l'OCM unique par le décret du 2 juin 2014 qui exprime que les conditions du paragraphe 4 de l'article 158 sont respectées.

Cette reconnaissance obtenue à la faveur de l'antériorité est confortée par la rédaction plus récente de l'objet de l'association. L'article 3 des statuts définissant l'objet d'INAPORC précise que les actions collectives mises en oeuvre sont "conformes à l'intérêt général et compatibles avec les règles de l'Union Européenne".

INAPORC remplit également les conditions de l'article 157 du règlement UE n°1308/2013 relatives à la nature et à la diversité de ses membres adhérents, à savoir qu'elle :

- Est bien constituée de représentants des activités économiques de production : Coop de France, les syndicats agricoles (Fédération Nationale Porcine et Coordination Rurale)<sup>22</sup>, Comités Régionaux Porcins de Bretagne, Pays de la Loire et de Normandie<sup>23</sup> qui concentrent les 3/4 de la production nationale porcine et auxquels s'est adjoint le comité des régions à faible densité porcine ;
- Accueille également des représentants des secteurs privé et coopératif de la fabrication d'aliments du bétail en les rattachant au secteur "amont" ;
- Accueille des représentants des maillons "abattage découpe", "transformation", "distribution" désignés par les principales fédérations nationales professionnelles, représentatives modulo des observations faites au paragraphe 2.1.1. La démission de la FICT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, membre unique du collège "transformation" même si elle altère profondément la portée de l'interprofession ne remet pas en cause sa compatibilité avec le cadre défini par l'OCM unique et ce d'autant plus que les fédérations des artisans bouchers charcutiers traiteurs (CNCT et CFBCT) sont représentées dans le collège "distribution" ;
- Exerce son activité sur la totalité du territoire national, sans doublonnage avec les comités régionaux interprofessionnels qui lui préexistaient.

#### 3.2. Les opportunités offertes ne sont pas toutes utilisées

INAPORC met en oeuvre des actions qui lui permettent de répondre en partie aux 14 objectifs proposés par l'OCM unique.

Le tableau n°11 ci-dessous récapitule pour chacun des 14 objectifs proposés par l'UE l'appréciation de la mission sur l'ampleur et les modalités de leur réalisation en utilisant la légende suivante : la cohérence de l'action conduite avec l'objectif de l'OCM est : très en retrait \*, insuffisante \*\*, satisfaisante \*\*\*, très satisfaisante \*\*\*\*.

---

22 Les taux de représentativité des deux syndicats FNSEA (à laquelle appartient la FNP) et Coordination rurale sont respectivement de 55,28% et 21,74%.

23 L'ARIP Normande est une association interprofessionnelle non reconnue, les CRP Bretagne et Pays de la Loire sont des associations comprenant les syndicats agricoles JA et FNSEA, les Chambres régionales d'agriculture et les unions régionales des groupements de producteurs.

| Objectifs proposés par l'U E   | Actions menées par INAPORC d'après les comptes rendus   | Observations de la mission   | Appréciation sur le degré de mise en oeuvre des objectifs |
|--|---|--|---|
| 1- Améliorer les connaissances et la transparence de la production et du marché, y compris en publiant des données statistiques agrégées relatives aux coûts de production, aux prix, accompagnées le cas échéant d'indicateurs de prix, aux volumes et à la durée des contrats précédemment conclu, et en réalisant des analyses sur les perspectives d'évolution du marché au niveau régional, national ou international | Travail du comité « observatoire des prix » qui s'appuie sur des travaux de l'IFIP.<br>Les données collectées et synthétisées concernent aussi bien l'amont que l'aval de la filière.<br>Des analyses prospectives existent.                          | Les données sur les prix et les poids sont contestées par certains éleveurs.<br>Il existe des discordances entre les données de l'interprofession et celle du service statistique du ministère | ***   |
| 2-Prévoir le potentiel de production et consigner les prix publics sur le marché   | L'IFIP est mandaté pour suivre les synthèses européennes de prévision de production La prévision de la production est faite par l'IFIP. Mais rien sur la consignation des prix publics.   | Ce travail n'est pas financé par INAPORC mais par les Pouvoirs Publics   | **  |
| 3-Contribuer à une meilleure coordination de la mise sur le marché des produits, notamment par des recherches et des études de marché  | L'INAPORC confie le travail de recherches et d'études de marché à l'IFIP. Le groupe « qualité » a examiné les conditions d'un dialogue entre l'amont et l'aval de la filière.   | Les résultats concrets n'ont pas été perçus à lecture des comptes rendus d'activité  | *   |
| 4-Explorer les marchés d'exportation potentiels  | Un comité « export » est actif. Des actions de promotion variées et d'ampleur ont été conduites et ont porté des fruits notamment pour ouvrir le marché chinois. L'achat de douanières de 35 pays pour connaître le marché mondial.                   | Salarié chinois pour consolider l'export Chine.<br>Action très appréciée   | ****  |
| 5- Sans préjudice des articles 148 et 168, élaborer des contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union pour la vente de produits agricoles aux acheteurs et/ou la fourniture de produits transformés aux distributeurs et détaillants, en tenant compte de la nécessité de garantir des conditions de concurrence équitables et d'éviter les distorsions du marché   | Pas repéré dans les comptes rendus d'activités 2013, 2014 et 2015<br>Les groupements de producteurs qui commercialisent la très grande majorité de la production ont selon toute vraisemblance des contrats avec leurs clients et leurs fournisseurs. |  | <b>Pas d'action</b>                                       |

| Objectifs proposés par l'U E  | Actions menées par INAPORC d'après les comptes rendus  | Observations de la mission   | Appréciation sur le degré de mise en oeuvre des objectifs |
|---|--|--|---|
| 6-Exploiter pleinement le potentiel des produits, y compris au niveau des débouchés, et développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation   | Travail de recherche-développement confié à l'IFIP qui est aussi financé via l'ACTIA. La part du financement d'INAPORC pour l'IFIP est de l'ordre de 15%.<br>INAPORC attribue des crédits à d'autres instituts de recherche comme l'ADIV pour compléter le travail d'INAPORC qui demeure son principal prestataire.                                      | Le travail d'INAPORC est reconnu par les familles de l'amont, mais certaines familles d'aval considèrent que les actions sont trop centrées sur la production. Beaucoup de grandes entreprises ont leur propre service de recherche-développement. | ***   |
| 7-Fournir des informations et réaliser les recherches nécessaires à l'innovation, à la rationalisation, à l'amélioration et à l'orientation de la production et le cas échéant, de la transformation et de la commercialisation, vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux goûts et aspirations des consommateurs |  |  | ***   |
| 8- Rechercher des méthodes permettant de limiter l'usage des produits zoonosanitaires ou 8- Rechercher des méthodes permettant de limiter l'usage des produits zoonosanitaires ou phytosanitaires, mieux gérer d'autres intrants, garantir la qualité des produits  | Le comité « sanitaire » travaille sur la question de l'antibiorésistance : Travail confié à l'IFIP<br>Le comité « sanitaire » travaille sur la question de l'antibiorésistance : Travail confié à l'IFIP et à l'ANSES, avec l'existence d'un panel de producteurs qui permet de suivre l'évolution de l'utilisation des antibiotiques dans les élevages. |  | ****  |
| 9- Mettre au point des méthodes et des instruments destinés à améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production et le cas échéant, de la transformation et de la distribution  | Travail confié à l'IFIP et financé par les crédits interprofessionnels auxquels s'ajoutent des crédits de grandes entreprises qui passent des commandes à titre privé pour des travaux sur ce thème.   | Cf. remarque sur points 7 et 8   | ***   |

| Objectifs proposés par l'U E   | Actions menées par INAPORC d'après les comptes rendus  | Observations de la mission   | Appréciation sur le degré de mise en oeuvre des objectifs |
|--|--|--|---|
| 10- Entreprendre toute action visant à défendre, protéger et promouvoir l'agriculture biologique et les appellations d'origine, les labels de qualité et les indications     | <p>IFIP a conduit une action sur la question du développement de la production sous cahier des charges AB. Le potentiel de développement est réduit. Une action de communication avec Interbev a été conduite pour promouvoir la viande de porc bio. Le comité communication a travaillé à la diffusion du logo « Le Porc français ».</p> <p>Pas de section élevage biologique au sein d'INAPORC.</p> <p>La production sous label rouge est faible (moins de 4% de la production totale)</p> | Des familles d'INAPORC réclament des moyens pour permettre une segmentation de la production pour répondre à la demande croissante du marché en produit bio et labellisés. | *   |
| 11-Promouvoir et réaliser des recherches concernant la production intégrée et durable ou d'autres méthodes de production respectueuses de l'environnement                    | Dans le programme de l'IFIP des actions diverses (alimentation, génétique, méthanisation...) sont prévues pour réduire l'impact de la production à forte densité d'animaux. Il faut expertiser leurs résultats.  | Les actions de l'IFIP financées par le CASDAR, dont les résultats sont mis à disposition des membres de l'interprofession, répondent à cet objectif                        | ***   |
| 12-Encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur et/ou diffuser des informations sur les méfaits des modes de consommation dangereux | Le comité communication doté de moyens importants organise de nombreuses actions locales, nationales et à l'extérieur du territoire pour promouvoir la consommation : site leporc.com ; Kits de PLV, Club des amis du cochon. Au plan national la communication sur Le Porc Français, avec l'étiquetage de l'origine des viandes et charcuterie sont des actions majeures d'INAPORC  | Action appréciée des membres, le site répond bien à ces objectifs.   | ***   |
| 13-Promouvoir la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs et/ou fournir des informations sur ces produits                                 |  | Action discutée par la FICT  | ***   |
| 14-Contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets.  | INAPORC a initié la question de l'organisation logistique et financières de l'équarrissage en lien avec les autres interprofessions des filières animales dès 2005. Travail dans le cadre de la R et D sur les déchets des autres maillons (abattage découpe, distribution artisanale)   | Travail d'Inaporc très apprécié par tous les membres   | ****  |

La lecture du tableau précédent montre qu'INAPORC utilise presque toutes les opportunités offertes par le cadre européen.

- Pour 10 objectifs sur les 14 les actions menées sont en bonne cohérence
- Pour 3 objectifs les actions n'ont pas l'ampleur suffisante
- Enfin aucune action n'est menée pour satisfaire l'objectif n°<sup>24</sup>.

Cependant, toutes les actions ne sont pas réalisées avec le même niveau d'engagement de ses membres. La prospection de marchés à l'exportation avec ses succès récents en Chine et ses aléas en Russie et la structuration de l'équarrissage sont des actions qui mobilisent toutes les familles de l'amont et de l'aval, alors que l'orientation vers la segmentation de la production, ou la contractualisation sont des actions pour lesquelles les opportunités offertes ne sont pas vraiment saisies.

---

<sup>24</sup> Cette mesure préconise " l'élaboration des contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union pour la vente de produits agricoles aux acheteurs et/ou la fourniture de produits transformés aux distributeurs et détaillants, en tenant compte de la nécessité de garantir des conditions de concurrence équitables et d'éviter les distorsions du marché.

## 4. EXAMEN DE LA STRATÉGIE DE L'INTERPROFESSION :

### 4.1. Examen de l'adaptation de la stratégie aux enjeux de la filière : des divergences flagrantes entre l'amont et l'aval.

En analysant les positions des différentes familles d'INAPORC, il apparaît que toutes n'ont pas mis au même niveau d'importance les enjeux de la filière.

Les transformateurs pensent que la différenciation qualitative de la production pour satisfaire la demande en viande sous label bio ou sous label rouge est un enjeu fort alors qu'à contrario les producteurs, concentrés sur la maîtrise des coûts, font de la standardisation de la production un enjeu important.

La sécurisation des revenus et la lutte contre la volatilité des cours sont perçues comme des enjeux forts par tous les maillons, mais aucune réflexion productive n'a pu être élaborée au niveau interprofessionnel pour mettre au point un système stable de partage de la valeur car les oppositions d'intérêt à court terme n'ont pas pu être dépassées<sup>25</sup>. Par contre des contrats entre des grandes entreprises de charcuterie et groupements de producteurs sont conclus<sup>26</sup> en dehors du cadre interprofessionnel.

La création du fonds de modernisation des élevages de porcs qui vise à favoriser l'installation de nouveaux éleveurs et à aider la modernisation des équipements est une action vertueuse mais INAPORC ne l'a pas dotée de moyens à la hauteur de l'enjeu compte tenu de la forte recrudescence des abandons de production.

### 4.2. Examen de l'articulation de la stratégie avec le cadre stratégique d'intervention des pouvoirs publics : des convergences

Le document élaboré par FAM à la demande du Ministre présentant les enjeux et les objectifs de toutes les filières agricoles s'est construit avec la participation des principales organisations représentatives de la filière porcine, sans qu'elles aient eu un mandat explicite de l'interprofession.

A l'issue de ces travaux il est annoncé que la filière est confrontée à un double défi :

- **défi économique** pour faire face à la concurrence des principaux producteurs européens et mondiaux
- **défi sociétal** pour faire reconnaître sa capacité à développer sa production tout en respectant les normes environnementales et de bien-être animal.

Pour répondre à ces deux défis il a été préconisé de :

- Redonner de la compétitivité à la filière porcine par la modernisation des exploitations
- Consolider les secteurs de l'abattage et de la transformation
- Refonder les relations contractuelles et commerciales tout au long de la filière
- Mieux valoriser la production française

---

<sup>25</sup> La FICT s'insurge contre la grande distribution qui fait pression sur les prix des produits livrés par ses adhérents.

<sup>26</sup> Herta a mis au point un système d'assurance de prix, en 2015 avec le groupement de producteurs de porcs Syproporc et Porc Armor Evolution pour une partie de leur production.

A plus long terme, il s'agit de développer une filière durable : attractive pour les éleveurs et reconnue par la société avec une meilleure adéquation offre/demande, en travaillant sur l'image et l'acceptabilité sociétale de la production et sur une meilleure articulation avec le secteur végétal fournisseur de grains.

La mission propose dans le tableau n°12, son appréciation sur le niveau de cohérence de ses actions avec celles qui ont été recommandées par les pouvoirs publics à l'issue de la concertation sur la stratégie des filières en 2014. Elle qualifie le niveau de cohérence des actions interprofessionnelles en utilisant 4 appréciations : très en retrait, insuffisant, en cohérence ou en avance en attribuant un nombre d'étoiles de 1 à 5.

Tableau n° 12

| Objectifs retenus par les pouvoirs publics   | Actions à mettre en oeuvre  | Actions de l'interprofession rattachables  | Appréciation de la mission |
|--|---|--|----------------------------|
| Maintenir le niveau de performances techniques des élevages et produire autrement      | Rechercher l'accroissement de la performance économique et environnementale par la modernisation du parc de bâtiments et d'installation de traitement des effluents   | Création de la cotisation pour fonds de modernisation de l'élevage de porc français (FMEPF)                                    | ***                        |
|  | Faciliter la réalisation d'opérations de regroupement ou d'agrandissement, tout en maintenant les exigences environnementales   | Aucune   | *                          |
|  | Mise en place d'une véritable filière de valorisation des effluents via la méthanisation et sous forme de fertilisants  | Cofinancement du programme global de l'IFIP avec le CASDAR. Mais pas de commande explicite INAPORC pour cette action           | ***                        |
| Adapter l'outil industriel<br>Abattage découpe<br>Réduction concertée des surcapacités | Moderniser les outils pertinents (automatisation, développement de la découpe, valorisation du Moderniser les outils pertinents (automatisation, développement de la découpe, valorisation du 5ème quartier, économie et production d'énergie...) | Aucune action  | *                          |
| Vivre avec la volatilité des prix des matières   | Mise au point d'un indicateur d'évolution des pièces de porcs et élaboration d'un dispositif représentatif de suivi du prix des pièces  | Commande à l'IFIP  | ****                       |
|  | Réduire la volatilité du coût de l'alimentation animale et rechercher des outils de stabilisation des prix et de gestion des risques  | Pas d'action : les membres concernés (SNIA, Coop de France notamment) veulent rester maîtres des relations client fournisseur. | *                          |
|  | Améliorer la répercussion de la variation du prix des matières premières pour la transformation dans l'aval de la filière   |  | *                          |

| Objectifs retenus par les pouvoirs publics                                     | Actions à mettre en oeuvre  | Actions de l'interprofession rattachables  | Appréciation de la mission |
|--|---|--|----------------------------|
| Mieux valoriser la production française  | Formaliser les systèmes de qualité et d'origine de la filière porcine (VPF, QS, Viandes de France)  | Financement conséquent de la communication sur le "porc français", mais sans cahier des charges de différenciation du porc standard.   | ****                       |
|  | Faciliter les exportations en ouvrant de nouveaux marchés et en développant l'appui aux exportateurs  | Engagement conséquent pour de nombreuses actions en faveur du développement des exportations.  | ****                       |
|  | Adapter l'offre aux demandes et mettre en oeuvre les préconisations de l'étude de l'IFIP sur l'adéquation de l'offre à la demande de porc en France | Commande à l'IFIP, (travail en cours et achevé pour le porc bio).  | ****                       |
| Pérenniser une filière attractive pour les éleveurs et reconnue par la société | Partager des objectifs dans la filière pour prendre des orientations à long terme et améliorer sa durabilité  | Les échanges trop centrés sur la conjoncture. Nombreux membres sensibles à la notion de durabilité. L'interprofession est le lieu privilégié de ce type de réflexion.  | **                         |
|  | Développer l'attractivité de la filière et promouvoir les métiers et les produits   | Des actions sont financées aux CIR qui sont des relais de ces actions, le site Internet d'INAPORC présente également les métiers.  | ***                        |
|  | Prendre en compte les attentes sociétales en matière d'environnement, de bien-être animal et de sécurité alimentaire et si possible les anticiper.  | Prise de conscience des membres de la nécessité de répondre aux attentes. Adaptation des pratiques aux attentes sociétales et certification des démarches (SNIA,..). INAPORC diffuse des informations sur son site. Le programme IFIP en partie cofinancée par INAPORC comporte des actions sur les questions de sécurité alimentaire. | ***                        |

Au final 62% des actions conduites sont en cohérence voire en avance vis à vis de celles qui étaient proposées, 31% sont très en retrait et 7% sont mises en place sans résultat probants pour l'instant.

### **4.3. Analyse de la contribution de l'interprofession à la structuration des filières :**

La mission a le sentiment qu'INAPORC a joué un rôle modeste dans la structuration des filières, compte tenu de sa relative jeunesse et des caractéristiques très libérales du marché du porc.

Plusieurs éléments confortent cette appréciation :

- Les groupements de producteurs, constitués dès 1972 par les éleveurs, avaient au moment de la création d'INAPORC, déjà rassemblé plus de 90% de la production ;
- Les comités interprofessionnels régionaux préexistaient eux aussi à INAPORC, et ont continué à encourager les porteurs de projet sur leur périmètre d'intervention ;
- Le choix fait depuis longtemps par les divers maillons de la filière de standardiser la production a du figer les évolutions des structures car l'offre ne s'est pas segmentée. Les "signaux" de la demande de produits différenciés comme par exemple "le porc bio" n'ont pas été suffisamment perçus.

Néanmoins INAPORC a joué un rôle direct lors du retrait brutal des financements de l'Etat du service public d'équarrissage en créant l'association ATM et une contribution spécifique des éleveurs et des distributeurs. Les éleveurs français et les autres opérateurs disposent ainsi d'outils d'équarrissage performants et aux coûts maîtrisés.

Enfin, il ne faut pas omettre qu'INAPORC en tant que lieu d'échanges et de rencontres entre les acteurs de la filière a naturellement permis à chacun de conforter, voire de modifier sa réflexion stratégique suite à la nature des informations échangées et d'espérer pouvoir entamer la résolution des problèmes par la voie collective.

### **4.4. Analyse de la contribution de l'interprofession à la performance des entreprises du secteur**

La contribution directe d'INAPORC à la performance économique des entreprises est difficile à évaluer. Toutefois il faut rappeler que l'interprofession est née pour limiter les effets destructeurs de la crise de l'ESB sur les entreprises d'amont et d'aval de la filière. A ce titre sa contribution a été positive puisque la production ne s'est pas effondrée et que les fabricants d'aliments du bétail ont pu sans délai adapter leur fabrication aux conditions imposées par la sortie de crise<sup>27</sup>.

Le succès des actions en faveur de la maîtrise des effluents, de la réduction des antibiotiques, de la mise aux normes des installations pour répondre à la directive sur le bien être animal, fait d'INAPORC un contributeur à la performance environnementale des entreprises.

Par contre INAPORC n'a pas pu se doter de l'autorité suffisante pour agir sur un partage plus équitable de la valeur entre les différents maillons de la filière. Cette faiblesse à agir n'a pas permis de contrecarrer la concentration des acteurs, la baisse de la production ou l'obsolescence des équipements tant au niveau de la production que de l'abattage ou de la transformation.

Les grandes entreprises ne citent pas l'impact d'INAPORC sur leur performance.

Les tiraillements entre les membres de la filière réduisent l'influence positive que les actions interprofessionnelles pourraient avoir sur les performances globales des entreprises. D'ailleurs l'IFIP, lors des journées d'échanges sur la filière porcine du 6 décembre 2016, a fait remarquer que la "qualité des relations dans la filière est un facteur de compétitivité" en prenant l'exemple des relations plus équilibrées entre les producteurs et les distributeurs en Allemagne.

---

<sup>27</sup> Interdiction d'incorporer des farines animales dans les aliments du bétail.

## **5. ENSEIGNEMENTS À TIRER DE L'ETUDE D'INAPORC**

### **5.1. Les éléments qui expliquent les réussites**

Les raisons qui expliquent les réussites d'INAPORC tiennent à la combinaison de 4 éléments principaux que sont :

- La prise de conscience, par chacun des maillons de la filière à endiguer seul la perte de confiance des consommateurs suite à la crise de l'ESB en 2002 ou de gérer le retrait de l'Etat du financement du service d'équarrissage, a conduit les plus individualistes à l'action collective.
- Le transfert du siège social et administratif de la maison nationale des éleveurs vers la rue Lespagnol, est l'expression d'une volonté d'indépendance, du moins, au plan immobilier, vis à vis des organisations professionnelles composantes de son amont. Cette "maison de la filière porc" permet à toutes les familles se retrouver chez elles.
- Cette opération immobilière permet, en complément, de loger des organismes comme l'IFIP, ce qui facilite les contacts et procure à INAPORC des ressources annexes limitant la mobilisation des cotisations interprofessionnelles pour financer des charges de structure ;
- La capacité à travailler de concert avec les autres interprofessions dont INTERBEV sur les sujets transversaux comme la communication pour la promotion de la consommation de viande, des métiers des deux filières ou la gestion de l'équarrissage.

### **5.2. Les freins qui expliquent les échecs ou la modestie des réussites**

Les freins qui expliquent les échecs ou les réalisations modestes résultent également d'une combinaison de facteurs comme :

- Les écarts de culture entre les éleveurs habitués aux actions collectives d'inspiration syndicale et les responsables d'entreprises rompus aux actions plus personnelles ;
- La trop forte concentration économique des entreprises, quel que soit le maillon de la filière induit des comportements et des postures peu favorables à l'action collective. Les grandes entreprises qui dominent leur segment d'activité, ne souhaitent pas s'engager pleinement dans l'action collective. Elles sont avares du temps de leurs dirigeants et elles répugnent à dévoiler leur stratégie dans un contexte très concurrentiel ;
- La chute des prix et la dégradation des marges à la production ont exacerbé l'antagonisme des intérêts entre tous les acteurs de la filière et ont concentré les discussions sur les problèmes conjoncturels pour lesquels les solutions ne peuvent pas s'imaginer uniquement dans le périmètre interprofessionnel ;
- La faible rentabilité unitaire des diverses opérations tout au long de la filière incite leurs responsables à la prudence, au moment de voter des augmentations de cotisations nécessaires soit au financement de nouvelles actions ou à l'amplification des actions existantes. En effet, ces accroissements, aussi faibles soient-ils, s'appliquent sur un grand nombre d'unités et peuvent amputer de manière conséquente les résultats ;
- L'annualité des accords signés ne permet pas d'engager des actions sur le moyen terme ;
- Les imprécisions statutaires et le non respect de la règle d'alternance pour la présidence entre l'amont et l'aval ont pu contribuer à renforcer le climat de méfiance entre les membres accentuant de fait les difficultés de mise au point des accords.

## **CONCLUSION**

INAPORC née à l'initiative des éleveurs, pour endiguer les conséquences de la crise de l'ESB sur la consommation des viandes, continue à agir dans un contexte économique difficile pour tous les acteurs de la filière.

L'Etat a reconnu INAPORC comme "organisation interprofessionnelle" et lui a permis de collecter des cotisations pour mener à bien des programmes de promotion de la consommation de viande fraîche et transformée, de recherche - développement, de prospection de débouchés à l'export.

INAPORC a su innover en structurant le financement de l'équarrissage et en facilitant l'accès des éleveurs à deux fonds de mutualisation l'un, intégré au FMSE, pour la compensation des pertes liées à des accidents sanitaires et l'autre pour la modernisation des bâtiments élevages.

Toutefois, INAPORC n'a pas su engager une véritable stratégie pour adapter la production à la demande formulée par l'industrie charcutière ou à la demande directe des consommateurs.

Les producteurs, majoritairement issus du grand Ouest, se sont arc-boutés sur le principe d'une offre poussée plutôt que de tenter d'accepter le principe de l'offre tirée. A leur décharge, la mauvaise conjoncture leur donnait très peu de marge pour financer des réorientations de leurs systèmes de production. La crispation qui s'est amplifiée au cours du temps au sein de l'organisation s'est soldée par le départ de la FICT en janvier 2016.

La médiation en cours pour recomposer l'interprofession, devrait permettre de dépasser les oppositions de personnes. De nouvelles orientations stratégiques et une restructuration de la gouvernance rééquilibrant les pouvoirs entre les représentants de l'amont et de l'aval ont émergé et font consensus.

INAPORC va donc pouvoir continuer à agir, en respectant le règlement de l'OCM unique, dans un cadre rénové, mais toujours marqué par la volonté de garder beaucoup d'indépendance vis à vis des pouvoirs publics.

Les textes réglementaires actuels ne donnent aucune indication ni aux pouvoirs publics ni à l'interprofession, pour préparer et mettre en oeuvre en commun des politiques d'orientation ou de gestion de crise.

## **Signatures des auteurs**

## ANNEXES

|            |  |    |
|------------|--|----|
| ANNEXE 1 : | LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES .....                        | 43 |
| ANNEXE 2 : | LISTE DES SIGLES UTILISÉS .....                              | 44 |
| ANNEXE 3 : | DIVERSITÉ DES CAPACITÉS D'ABATTAGE .....                     | 46 |
| ANNEXE 4 : | LETTRE DU CGEFI .....  | 47 |
| ANNEXE 5 : | TABLEAU DE COHÉRENCE ENTRE LES MONTANTS DE COTISATIONS ..... | 49 |

## Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

| Nom Prénom            | Organisme      | Fonction   |
|-----------------------|----------------|--|
| DELZESCAUX Didier     | INAPORC        | Directeur  |
| CREYSSEL Jacques      | FCD            | Délégué général  |
| BEYLER Hugues         | FCD            | Directeur agriculture et filière                             |
| JOUAULT Joseph        | SNIA           | Membre délégué à INAPORC                                     |
| MAHE Bernard          | SNIA           | Membre délégué à INAPORC                                     |
| RADET Stéphane        | SNIA           | Directeur  |
| VOLUT Robert          | FICT           | Président  |
| BAZERGUE David        | FICT           | Directeur  |
| AUFFRAY Paul          | FNP            | Président  |
| TAILLEUR Caroline     | FNP            | Chargée de mission   |
| LEMAITRE Jacques      | IFIP           | Président  |
| FOSTIER Bernard       | IFIP           | Directeur  |
| COMMAULT Emmanuel     | Cooperl        | Directeur général  |
| VIEL Gérard           | Coop de France | Président section porcine                                    |
| POULET Jacques        | Coop de France | Directeur du pôle animal                                     |
| LANNEESHOA            | Coop de France | Animatrice section porcine                                   |
| MEA Florence          | MAAF-DGPE      | Cheffe du bureau des viandes et des productions spécialisées |
| VIENNOT Laure         | MAAF-DGPE      | Chargée de mission bureau des viandes                        |
| SCHAAL Jean-Sébastien | MAAF-DGPE      | Chargé de mission bureau des viandes                         |

## Annexe 2 : Liste des sigles utilisés

|                |  |
|----------------|--|
| AB             | Agriculture Biologique   |
| ACTIA          | Association de Coordination Technique pour les Industries Agroalimentaires                                 |
| ADIV           | Institut Technique Agroalimentaire des filières viande   |
| AFSEP          | Association du Fonds Sanitaire et Environnemental Porcin   |
| ANR            | Agence Nationale pour la Recherche   |
| ANSES          | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail                 |
| ATM            | Association : Animaux Trouvés Morts  |
| BD Porc        | Base de Données pour la Production Porcine   |
| CASDAR         | Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural                                      |
| CIR            | Comités Interprofessionnels Régionaux  |
| CNCT           | Confédération Nationale des Charcutiers, Traiteurs, Transformateurs de Viande                              |
| Coop de France | Organisation professionnelle unitaire de la coopération agricole,  |
| CV             | Contribution Volontaire  |
| CVO            | Contribution Volontaire Obligatoire  |
| DGPAAT         | Direction Générale des Politiques Agricoles, Agroalimentaires et des Territoires                           |
| DGPE           | Direction Générale des Direction générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises |
| ESB            | Encéphalite Spongiforme Bovine   |
| FAF            | Fabricant d'Aliments à la Ferme  |
| FAM            | France Agrimer   |
| FCD            | Fédération du Commerce et de la Distribution   |
| FICT           | Fédération Française des Industriels, Charcutiers, Traiteurs et Transformateurs de Viandes                 |
| FMSE           | Fonds National Agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnemental                                      |
| FNEAP          | Fédération Nationale des Exploitants d'Abattoirs Publics   |
| FNICGV         | Fédération Nationale de l'Industrie et du commerce en Gros des Viandes                                     |
| FNP            | Fédération Nationale Porcine   |
| FNSEA          | Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles   |
| IBB            | Initiative Bio Bretagne  |
| IFIP           | Institut Français du Porc  |
| INAPORC        | Interprofession de la filière Porcine  |
| JORF           | Journal Officiel de la République Française  |

|               |  |
|---------------|--|
| MAAF          | Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt |
| OCM           | Organisation Commune de marché                               |
| ONEP          | Organisation Nationale des Eleveurs de Porcs                 |
| R et D        | Recherche et Développement                                   |
| SNIA          | Syndicat National de l'Industrie de la nutrition Animale     |
| UE            | Union Européenne   |
| UNIPORC Ouest | Association Interprofessionnelle porcine                     |

## Annexe 3 : Diversité des capacités d'abattage

L'abattage  
en France

### La répartition géographique

Entre 2015 et 2014, **les abattages de porc ont augmenté en nombre de têtes** (+0,1%) et en tonnes équivalent carcasses (+0,9%).

**Les carcasses se sont alourdies de près de 1 kg en 1 an.**

Les abattoirs Kermené, Tradival et Vallégrain sont dynamiques (+ 30 % chacun entre 2010 et 2015).

L'outil du distributeur Lederc (Kermené) passe la barre des 2 millions de porcs abattus/an.

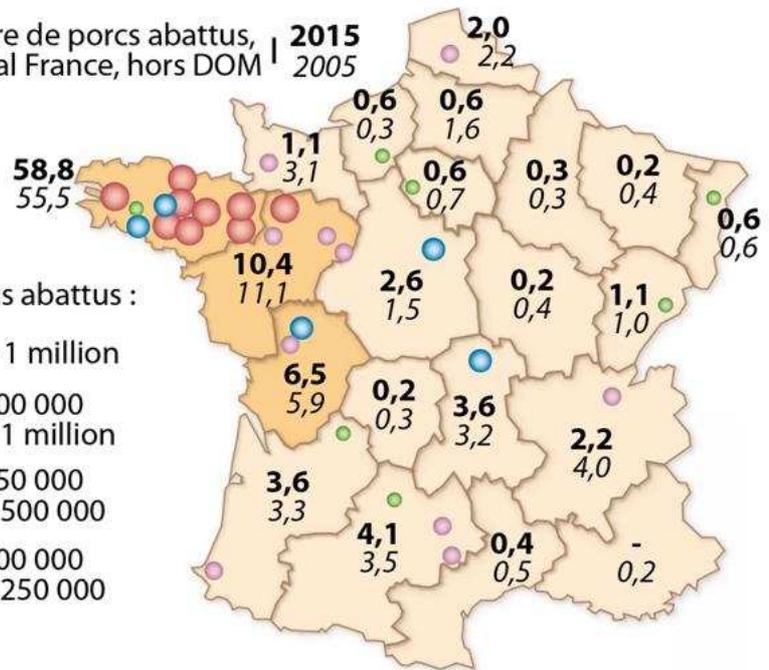
Les abattages du groupe Jean Floc'h augmentent pour la 2<sup>ème</sup> année (+16 % entre 2013 et 2015).

L'activité 2015 des 2 leaders français (Cooperl et Bigard-Socopa) est en hausse par rapport à 2014 (+ 2 % et + 3 %).

Nombre de porcs abattus, en % du total France, hors DOM | 2015 | 2005

Porcs abattus :

- > 1 million
- 500 000 à 1 million
- 250 000 à 500 000
- 100 000 à 250 000



## **Annexe 4 : Lettre du CGEFi**



CONTROLE GENERAL ECONOMIQUE ET FINANCIER  
Mission Agriculture - Forêt - Pêche  
ARBORIAL - Bâtiment A  
12, rue Henri Rol-Tanguy  
TSA 10001  
93565 Montreuil-sous-Bois Cedex  
Téléphone 01 73 30 19 93  
Télécopie 01 73 30 19 98  
Mail : olivier.perrault@finances.gouv.fr

MONTREUIL-SOUS-BOIS, LE 3 mars 2014

LE CHEF DE MISSION

N° 2014-11

Monsieur Guillaume ROUE  
Président de l'Interprofession  
nationale porcine (INAPORC)

5 rue Lespagnol  
75020 PARIS

Monsieur le Président,

Votre interprofession ne bénéficie plus, depuis 2011, de cotisations volontaires obligatoires (CVO), mais de simples cotisations volontaires.

De ce fait, je vous informe de la levée du contrôle économique et financier de l'Etat pour votre structure.

Si toutefois, à l'avenir, vous décidiez de revenir au financement par CVO, il conviendrait dans ce cas de m'alerter, afin de rétablir ce contrôle économique et financier.

En vous remerciant pour votre coopération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Olivier PERRAULT

Copie :  
- Monsieur Didier DELZESCAUX, Directeur de l'INAPORC  
- Cour des comptes (7<sup>ème</sup> Chambre)  
- MAAF (Secrétariat Général et DGPAAT)  
- Service du CGEFI (Le Chef du service du CGEFI et M. Patrick de GUERRE)  
- Mission AFP (Monsieur Jean-Pierre SEKELY)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

## Annexe 5 : Tableau de cohérence entre les montants de cotisations

### En partant des cotisations amont

|  | 2014         | 2015         |
|--|--------------|--------------|
| Montant de la cotisation amont   | 3 430 632,55 | 3 673 707,56 |
| Nombre de porcs abattus cotisant à 0,18€ /tete   | 19 059 070   | 20 409 486   |
| Poids de carcasses et tonne produit ( 88,8 kg par porc avec un rendement de 81% de produits commercialisables) | 1 692 445,39 | 1 812 362,40 |
| Montant théorique de la cotisation aval (4€/t)   | 5 483 523,07 | 5 872 054,16 |
| Montant de la cotisation collectée par l'aval  | 4 212 974,97 | 4 170 523,10 |
| Ecart en %   | 23%          | 29%          |

### En partant des cotisations aval

|   | 2014         | 2015         |
|---|--------------|--------------|
| Montant de la cotisation aval   | 4 121 974,97 | 4 170 523,10 |
| Poids de carcasses théorique sur lequel s'applique la cotisation en tonnes  | 1 030 494    | 1 042 631    |
| nombre de têtes de porc correspondant produit ( 88,8kg par porc avec un rendement de 81% de produits commercialisables) | 14 326 740   | 14 495 478   |
| Montant théorique de la cotisation amont (4€/t)   | 2 578 813,17 | 2 609 186,12 |
| Montant de la cotisation collectée par l'amont  | 3 430 632,55 | 3 673 707,56 |
| Ecart en %  | 33%          | 41%          |